



**CAF**

Conseil des affaires francophones  
de l'arrondissement de Biel/Bienne

**2020**

# RAPPORT D'ACTIVITÉS GESCHÄFTSBERICHT



Ce rapport d'activités a été adopté par le Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne (CAF) lors de la séance plénière du 26 mai 2021

## IMPRESSUM

Publication	Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne (CAF)
Rédaction, mise en page et documentation	Stéphanie Bailat et Ana Gonzalez
Exemplaires supplémentaires	Le rapport d'activités peut être téléchargé sur le site internet du CAF <a href="http://www.caf-bienne.ch">www.caf-bienne.ch</a> ou obtenu sur demande à <a href="mailto:info.caf@be.ch">info.caf@be.ch</a>
Renseignements	Secrétariat général du CAF <a href="mailto:info.caf@be.ch">info.caf@be.ch</a>
Crédits photographiques	Marcel Liengme (p.11, p.36) Conseil municipal de la Ville de Bienne (p.11)
Copyright	Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne – 2021 Faubourg du Lac 45 Case postale 299 2501 Biel/Bienne

**Téléchargements sur internet** : Les rapports d'activités du CAF depuis 2006, les règlements du CAF, des statistiques et divers autres documents peuvent être consultés ou téléchargés sur le site internet : [www.caf-bienne.ch](http://www.caf-bienne.ch) (rubriques « bases légales et documents » et « statistiques »). Certains peuvent être commandés auprès du secrétariat général du CAF

# TABLE DES MATIÈRES

<b>AVANT-PROPOS DE LA PRÉSIDENTE</b> .....	<b>3</b>
<b>VORWORT DER PRÄSIDENTIN</b> .....	<b>5</b>
<b>1. QUATRE TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2020</b> .....	<b>7</b>
<b>2. VIER PRÄGENDE MOMENTE DES JAHRES 2019</b> .....	<b>9</b>
<b>3. ORGANES</b> .....	<b>11</b>
3.1. MEMBRES .....	11
3.2. STRUCTURE GÉNÉRALE .....	12
3.3. PLÉNUM .....	13
3.4. BUREAU .....	13
3.5. COMMISSION CULTURE.....	13
3.6. COMMISSION FORMATION, SANTÉ-SOCIAL .....	13
3.7. COMMISSION AD HOC.....	13
3.8. DÉLÉGATION BIENNOISE AUX AFFAIRES JURASSIENNES .....	13
3.9. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL.....	14
<b>4. LE CAF EN CHIFFRES</b> .....	<b>14</b>
4.1. SÉANCES DU CAF EN 2020 .....	14
4.1.1. SÉANCES DU BUREAU ET DU PLÉNUM .....	15
4.1.2. SÉANCES DES COMMISSIONS .....	15
4.1.3. SÉANCES DE LA DÉLÉGATION BIENNOISE AUX AFFAIRES JURASSIENNES .....	15
4.1.4. SÉANCES DE DÉLÉGATION ET GROUPES DE TRAVAIL .....	15
4.2. REPRÉSENTATIONS .....	16
4.3. SUBVENTIONS.....	17
4.4. PARTICIPATION POLITIQUE .....	19
4.4.1. CONSULTATIONS ET CORAPPORTS.....	20
4.4.2. PROCÉDURES DE NOMINATIONS .....	23
4.5. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET TÂCHES COMMUNALES .....	24
<b>5. OBJECTIFS 2020 / ZIELE 2020</b> .....	<b>25</b>
5.1. EVALUATION DES OBJECTIFS 2020 .....	25
5.2. EVALUATION DER ZIELE 2020 .....	30
<b>6. AFFAIRES DU BUREAU ET DU PLÉNUM</b> .....	<b>36</b>
6.1. FIN DE MANDAT ET ELECTIONS COMPLÉMENTAIRES AU CAF .....	36
6.2. ELECTIONS DES MEMBRES DU BUREAU DU CAF .....	36
6.3. ORGANISATION DU CONSEIL EN PÉRIODE DE PANDÉMIE .....	36
6.4. 100 <sup>ÈME</sup> SÉANCE PLÉNIÈRE DU CAF .....	36
6.5. RENFORCEMENT DU BILINGUISME CANTONAL .....	37
6.6. RESPECT DES LANGUES OFFICIELLES DANS L'ARRONDISSEMENT DE BIEL/BIENNE .....	37
6.7. LOI FÉDÉRALE SUR LES LANGUES.....	37
<b>7. AFFAIRES DES COMMISSIONS</b> .....	<b>38</b>
7.1. COMMISSION FORMATION, SANTÉ-SOCIALE.....	38
7.1.1. OFFICE DES MINEURS ET LOI SUR LES PRESTATIONS PARTICULIÈRES D'ENCOURAGEMENT ET DE PROTECTION DES ENFANTS ET ADOLESCENT·E·S.....	38
7.1.2. PROJET « ECOLES PROFESSIONNELLES 2020 » .....	38
7.1.3. RENCONTRE ANNUELLE AVEC MME LA CONSEILLÈRE D'ÉTAT CHRISTINE HÄSLER	38
7.1.4. ECOLE DE MUSIQUE DE BIENNE (EMB) ET BILINGUISME .....	39
7.1.5. RÉPONSE À LA LETTRE DE LA MÉDECIN CANTONALE.....	39
7.1.6. BILINGUISME AU NIVEAU DE LA FORMATION TERTIAIRE .....	39
7.1.7. ASSOCIATION FAÏTIÈRE KIBESUISSE – GROUPE DE TRAVAIL FORMATION CONTINUE DES ASE .....	39

7.2.	COMMISSION CULTURE .....	40
7.2.1.	<i>RENCONTRE ANNUELLE AVEC MME LA CONSEILLÈRE D'ETAT CHRISTINE HÄSLER</i> .....	40
7.2.2.	<i>MESURES MISES EN ŒUVRE PAR LE CANTON POUR SOUTENIR LES MILIEUX CULTURELS EN LIEN AVEC LA PANDÉMIE DU CORONAVIRUS</i> .....	40
7.2.3.	<i>BERNER DESIGN STIFTUNG</i> .....	40
7.2.4.	<i>PRÉSENTATION DE L'ATELIER 6/15</i> .....	40
7.2.5.	<i>PRÉSENTATION D'USINESONORE</i> .....	41
7.3.	COMMISSION AD HOC .....	41
7.3.1.	<i>STRATÉGIE CONCERNANT LE NOUVEAU PÉRIMÈTRE D'ACTION DU CONSEIL DES AFFAIRES FRANCOPHONES</i> .....	41
<b>8.</b>	<b>AFFAIRES DE LA DÉLÉGATION BIENNOISE AUX AFFAIRES JURASSIENNES .....</b>	<b>42</b>
8.1.	RÉVISION DE LA LOI SUR LE STATUT PARTICULIER.....	42
8.2.	2 <sup>ÈME</sup> RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'EXTENSION DU PÉRIMÈTRE D'ACTION DU CAF .....	42
8.3.	SIÈGES GARANTIS .....	42
<b>9.</b>	<b>COMMUNICATION.....</b>	<b>42</b>
9.1.	MÉDIAS.....	42
9.2.	INFORMATIQUE, INTERNET/EXTRANET.....	43
<b>10.</b>	<b>COLLABORATION AVEC LE CONSEIL DU JURA BERNOIS.....</b>	<b>43</b>
<b>11.</b>	<b>COLLABORATION AVEC D'AUTRES PARTENAIRES .....</b>	<b>43</b>
11.1.	FORUM DU BILINGUISME .....	43
11.2.	CONSEIL-EXÉCUTIF ET DAJ.....	44
11.3.	DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DE LA CULTURE, OFFICE DE LA CULTURE ET COFRA .....	45
11.4.	VILLE DE BIENNE .....	45
11.5.	COMMUNE D'EVILARD/MACOLIN .....	45
11.6.	PRÉFECTURE DE BIEL/ BIENNE.....	45
11.7.	DÉPUTATION FRANCOPHONE ET GRAND CONSEIL .....	46
11.8.	AUTRES PARTENAIRES .....	46
<b>12.</b>	<b>ABRÉVIATIONS.....</b>	<b>47</b>

# AVANT-PROPOS DE LA PRÉSIDENTE



Depuis le mois de mars 2020, nous vivons à la merci d'un virus qui se rappelle à nous chaque jour dans nos activités professionnelles et de loisir, notre vie familiale et sociale. Ce nouveau mode de fonctionner qui nous a été imposé a été modulé au gré des mois par des hauts et des bas, des relâchements de mesures et des "retours de manivelles", puis par des aggravations massives dues à la dite 2<sup>ème</sup> vague. Nous avons ainsi été ballotés entre espoirs et déceptions, subissant des "ascenseurs émotionnels" éprouvant pour chacun. Le CAF est conscient de la situation de précarité dans laquelle se trouvent certains groupes professionnels, nous pouvons penser au secteur de la culture, de la restauration, du tourisme et l'immense résilience dont a dû faire preuve la population durant cette année 2020. Le CAF s'est évertué à rappeler ces éléments aussi souvent que possible, à relayer le vécu des personnes sur le terrain, et s'est engagé activement afin de tenter de réduire les conséquences de cette pandémie sur des pans importants de nos sociétés.

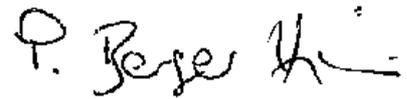
Toutes raisons et proportions gardées, les dossiers ouverts, soit depuis la création du CAF, soit plus tardivement, pour renforcer et soutenir les francophones de l'arrondissement administratif de Biel/Bienne, suivent parfois ces mêmes courbes, les mêmes espoirs et désillusions, les pas en avant, suivis de pas en arrière, que celles induites par les caprices de la COVID-19.

J'en veux pour preuve, par exemple, la pratique en matière d'attribution des subventions visant à soutenir la vie culturelle francophone et bilingue de notre région. La Commission culture du CAF est parvenue, au fil d'un grand nombre de séances avec l'Office de la culture (OC) du canton de Berne et en particulier avec M. l'ancien conseiller d'Etat B. Pulver, alors Directeur de la Direction de l'instruction publique et de la culture (INC), à obtenir, non sans peine, la mise en place et l'inscription dans les directives de l'OC de critères spécifiques applicables au traitement des dossiers dans notre espace bilingue, ainsi que de la notion de préavis déterminant - à savoir le fait que si l'OC ne suit pas le préavis du CAF, il est tenu de motiver cette décision sur la base précisément des critères établis. Or, même s'ils sont minoritaires, quelques préavis du CAF n'ont pas été suivis par l'OC et ce, sans que la décision de l'office ne soit motivée, selon le CAF, à satisfaction de droit. Il se trouve que les deux principes susmentionnés sont essentiels pour que le CAF puisse véritablement et pleinement jouer son rôle de soutien à la culture francophone et bilingue dans notre région. Le processus de traitement de ces principes de base devra par conséquent être rediscuté avec l'INC, l'OC et la déléguée aux affaires francophones et bilingues, afin que ces critères ne soient pas, à terme, vidés de leur substance. Trois pas en avant, deux pas en arrière.

Autre exemple : Depuis ses débuts, le CAF s'engage activement pour le maintien et le développement des formations francophones et bilingues au niveau du secondaire II et du tertiaire. Au fil de nombreux pourparlers, plusieurs jalons et garde-fous ont pu être posés ces dernières années afin d'éviter à Bienne une hémorragie de certaines filières de formations professionnelles. Or, fin août 2019, un projet de restructuration à l'échelle cantonale des formations professionnelles a été lancé par le Canton. Le CAF doit maintenant redoubler de vigilance, aux fins d'éviter que Bienne ne se retrouve pris en étau entre deux modèles, l'un francophone et l'autre alémanique. Le CAF est fermement convaincu de la richesse et de la plus-value que les jeunes francophones apportent au tissu économique et social de notre région. L'engagement vise à maintenir ces compétences et cette richesse à Bienne, afin que les jeunes francophones s'y sentent bien et restent établis dans notre région. En effet, l'idéal serait de proposer à Bienne un espace de formation innovant et unique dans le Canton, où se côtoieraient deux cultures et trois types de filières de formations, à savoir des filières francophones, germanophones et bilingues. Nous l'évoquons : quelques pas en avant puis, risque de plusieurs pas en arrière !

Le Coronavirus a imposé à la planète entière son rythme de courbes et de graphiques ascendants et descendants. De même, nos efforts pour renforcer et soutenir les francophones de la région progressent, puis se trouvent freinés à nouveau. Nous devons incessamment remettre l'ouvrage sur le métier, continuer à nous affirmer, revendiquer ce que l'on considère comme des droits, pour faire respecter nos particularités culturelles. Mais inéluctablement, nos avancées seront ralenties, comme des vagues successives de poussées du virus dans la population.

La crise du coronavirus risque de laisser beaucoup de monde sur le bord de la route (PME, indépendantes et indépendants, restauratrices et restaurateurs, actrices et acteurs culturels, employées et employés, etc.), ce qui est évidemment bien plus grave que les quelques pas en arrière que nous enregistrons dans les causes que nous défendons. Les conséquences à long terme, économiques et sociales, induites par cette pandémie peuvent créer un "Coronagraben", voire des conflits entre générations. Le CAF, quant à lui, s'engage et continuera à s'engager pour apporter son aide en soutenant notamment le mieux possible les actrices et acteurs des milieux culturels francophones biennois, extrêmement touchés par la suppression totale de leurs activités. Notre institution poursuit sa tâche, malgré les difficultés sanitaires, sociales et économiques, de créer des ponts entre les cultures qui font la richesse de notre région bilingue, afin que l'on continue de vivre non pas les uns contre les autres, ni seulement les uns à côté des autres, mais les uns avec les autres.



Pierrette BERGER-HISCHI

# VORWORT DER PRÄSIDENTIN



Seit März 2020 sind wir einem Virus ausgeliefert, das sich tagtäglich auf unsere beruflichen Tätigkeiten, unser Freizeitverhalten sowie unser familiäres und gesellschaftliches Leben auswirkt. Die uns im Laufe der vergangenen Monate auferlegten Massnahmen waren ein einziges Auf und Ab. Sie wurden angeordnet, dann zurückgefahren, um dann im Zuge der drohenden zweiten Welle wieder massiv verschärft zu werden. Wir wurden zwischen Hoffnung und Enttäuschung hin und her geworfen und haben emotionale Achterbahnfahrten erlebt, die uns alle ermüdet haben. Der RFB ist sich der prekären Situation bewusst, in der sich einige Berufsgruppen befinden – denken wir an die Kultur, die Gastronomie und den Tourismus oder an die immense psychische Stärke, die die Bevölkerung in diesem Jahr unter Beweis stellen musste. Der RFB hat sich bemüht, so oft wie möglich an diese Sachverhalte zu erinnern, die Erfahrungen der Menschen vor Ort weiterzugeben und aktiv mitzuwirken, die Folgen dieser Pandemie auf grosse Teile unserer Gesellschaft zu reduzieren.

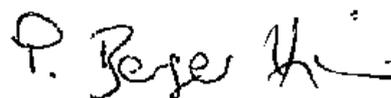
Alles in allem folgen die Dossiers, die seit der Gründung des RFB zur Stärkung und Unterstützung der französischsprachigen Bevölkerung des Verwaltungskreises Biel/Bienne eröffnet wurden, manchmal den gleichen Kurven, Hoffnungen und Enttäuschungen, den Schritten vorwärts, gefolgt von Schritten rückwärts, wie jene, die durch die Launen von COVID-19 ausgelöst wurden.

Ein Beispiel dafür ist die Vergabe von Subventionen zur Unterstützung des französisch- und zweisprachigen Kulturlebens in unserer Region. Der RFB-Kulturkommission ist es in zahlreichen Gesprächen mit dem Amt für Kultur (AK) des Kantons Bern und insbesondere mit dem ehemaligen Bildungs- und Kulturdirektor Bernhard Pulver gelungen, eine Lösung für dieses Problem zu finden, um, nicht ohne Schwierigkeiten, zu erwirken, dass in den Richtlinien des AK spezifische Kriterien für die Bearbeitung von Dossiers aus unserem zweisprachigen Raum aufgenommen und der Begriff der massgebenden Vorabstellungnahmen festgelegt wurden. Wenn das AK der Vorabstellungnahme des RFB nicht folgt, ist es somit verpflichtet, seinen Entscheid auf der Grundlage der festgelegten Kriterien zu begründen. Auch wenn es nur wenige sind, so wurden doch einige Anträge des RFB nicht berücksichtigt, und dies, ohne dass der Entscheid des AK nach Auffassung des RFB rechtlich hinreichend begründet wurde. Die beiden Prinzipien sind für den RFB unerlässlich, damit er seine Rolle als Unterstützer der französisch- und zweisprachigen Kultur in unserer Region voll und ganz wahrnehmen kann. Der Umgang mit diesen Grundprinzipien muss daher erneut mit der BKD, dem AK und der französischsprachigen Kulturbeauftragten besprochen werden, damit die Kriterien letztlich nicht ihrer Substanz beraubt werden. Drei Schritte vor, zwei Schritte zurück.

Ein weiteres Beispiel: Seit seiner Gründung ist der RFB aktiv an der Aufrechterhaltung und Entwicklung französischsprachiger und zweisprachiger Ausbildungsgänge auf Sekundar- und Tertiärstufe beteiligt. Im Zuge zahlreicher Verhandlungen wurden in den letzten Jahren mehrere Meilensteine und Leitplanken erarbeitet, um ein Ausbluten bestimmter Berufsausbildungen in Biel zu verhindern. Ende August 2019 startete der Kanton jedoch ein kantonsweites Umstrukturierungsprojekt für die Berufsbildung. Die RFB muss nun seine Bemühungen verdoppeln, um zu verhindern, dass Biel zwischen zwei Modellen, einem französischsprachigen und einem deutschsprachigen, wählen muss. Der RFB ist fest davon überzeugt, dass französischsprachige Jugendliche das wirtschaftliche und soziale Gefüge unserer Region bereichern und einen Mehrwert darstellen. Das Engagement zielt darauf ab, diese Fähigkeiten und den Reichtum in Biel zu erhalten, damit sich junge Romands hier wohl fühlen und in unserer Region bleiben. Idealerweise müsste in Biel ein innovativer und kantonsweit einzigartigen Bildungsraum angeboten werden, in dem zwei Kulturen und drei Arten von Ausbildungsgängen, nämlich französischsprachige, deutschsprachige und zweisprachige, aufeinandertreffen. Wie gesagt, ein paar Schritte vorwärts und dann das Risiko, dass es wieder mehrere Schritte rückwärtsgeht!

Das Coronavirus hat dem gesamten Planeten seinen Rhythmus von auf- und absteigenden Kurven und Graphiken auferlegt. Auch unsere Bemühungen, die französischsprachige Bevölkerung der Region zu stärken und zu unterstützen, schreiten voran, um dann wieder gebremst zu werden. Wir müssen weiterarbeiten, uns immer wieder behaupten, unsere Rechte einfordern, um sicherzustellen, dass unsere kulturellen Besonderheiten respektiert werden. Unser Fortschritt wird aber immer wieder gebremst werden, wie aufeinanderfolgende Wellen von Virusausbrüchen in der Bevölkerung.

Die Coronavirus-Krise wird wahrscheinlich viele auf der Strecke lassen (KMU, Selbstständige, Restaurantbesitzer, Kulturschaffende, Arbeitnehmer usw.), was natürlich viel schwerwiegender ist als die wenigen Rückschritte, die wir bei den von uns verfolgten Zielen erleiden. Die langfristigen wirtschaftlichen und sozialen Folgen dieser Pandemie können einen Coronagraben und sogar Konflikte zwischen den Generationen schaffen. Der RFB wird sich auch weiterhin einsetzen, insbesondere indem er die Welschbieler Kulturschaffenden, die durch den Totalverlust ihrer Aktivitäten extrem betroffen sind, bestmöglich unterstützt. Unsere Institution setzt trotz der gesundheitlichen, sozialen und wirtschaftlichen Schwierigkeiten ihre Aufgabe fort, Brücken zwischen den Kulturen zu bauen, die den Reichtum unserer zweisprachigen Region ausmachen, damit wir auch weiterhin nicht gegeneinander und nicht nur nebeneinander, sondern miteinander leben können.



Pierrette BERGER-HISCHI

# 1. QUATRE TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2020

## PLACES D'ACCUEIL D'URGENCE ET D'OBSERVATION

1

Successivement, l'Office des personnes âgées et des personnes handicapées (OPAH) et l'Office des mineurs (OM) du canton de Berne rédigent en 2019 deux rapports relevant d'importants besoins en matière de mesures de placement et de protection des enfants et des jeunes francophones en difficultés. Certains de ces résultats viennent confirmer les observations faites depuis plusieurs années par la Plateforme des institutions du Jura bernois et de Bienne (PIEA). Parallèlement une réforme se prépare au niveau du canton de Berne mettant en place une nouvelle base légale en matière de prestations de soutien et de protection de l'enfance et de l'adolescence. Celle-ci entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Afin de répondre aux besoins constatés dans les deux rapports cités mais aussi de préparer l'entrée en vigueur de cette nouvelle base légale, le CAF et le CJB s'associent à la PIEA, à l'Association des directeurs d'institution et ateliers socio-éducatifs francophone bernois (adiase), à la Ville de Bienne ainsi qu'à trois Directions cantonales pour former un groupe de coordination cantonale en automne 2019. L'un des premiers objectifs visés était l'ouverture de places d'accueil d'urgence et d'observation pour tous les groupes d'âge.

Le CAF et le CJB se sont engagés depuis 2014 pour la mise en place de cet accueil d'urgence destiné aux enfants et jeunes, en soutien de la PIEA. Après plusieurs années de discussions et de négociations avec les représentantes et représentants cantonaux réunis finalement au sein du groupe de coordination cantonale, l'autorisation de construire 6 places d'accueil d'urgence et d'observation au CEPC a été donnée par le canton de Berne durant le deuxième semestre 2020. Bien que l'ouverture de ces places permette de réduire une inégalité de traitement entre la population germanophone et francophone du canton, elle permet surtout une meilleure prise en charge des enfants et jeunes en difficultés. Le groupe de coordination poursuivra ses travaux en 2021 en cherchant des solutions pour la prise en charge des jeunes entre 15 et 25 ans présentant de multiples difficultés et pour les besoins en matière d'enseignement spécialisé.

## EXTENSION DU PERIMETRE D'ACTION DU CAF ET NOUVELLE COMMISSION AD HOC

Durant l'année 2020, la Délégation biennoise aux affaires jurassiennes s'est prononcée sur le deuxième rapport d'évaluation de l'extension du périmètre d'action du CAF du district bilingue de Bienne à l'arrondissement administratif de Biel/Bienne ainsi que sur le projet de révision de la loi sur le statut particulier du Jura bernois et de la minorité francophone de l'arrondissement de Biel/Bienne (LStP). Ces deux documents ainsi que la décision du 16 novembre 2020 du Conseil-exécutif bernois d'approuver à l'attention du Grand Conseil le projet de révision de la LStP indiquent la volonté des autorités d'entériner dans la législation l'extension du périmètre d'action du CAF après la période exploratoire de 2018 à 2022. Ces éléments, ainsi que la préparation des élections de 2022, poussent le CAF à aller à la rencontre des autorités communales et de la population. Une commission ad hoc, commission non permanente, est alors constituée en 2020 pour élaborer une stratégie dans ce domaine et la mettre en œuvre jusqu'en juin 2022. Les objectifs sont de mieux faire connaître les outils et compétences du CAF aux 17 communes germanophones de l'arrondissement administratif de Biel/Bienne et de mettre ceux-ci au service de ces communes selon les besoins ou projets qu'elles ont en matière de bilinguisme et de soutien à la minorité francophone. Cinq membres du CAF ont été élus au sein de cette commission :

- Monsieur Jean-Pierre Dutoit, représentant de Nidau et président de la Commission ad hoc
- Madame Christine Schneider, représentante de Belmont et vice-présidente de la Commission ad hoc
- Monsieur Guy Bärtschi, représentant de la commune d'Evilard/Macolin
- Madame Monique Esseiva-Thalmann, représentante de Bienne
- Madame Laetitia Gueniat, représentante de la commune de Perles

2

# PROJET « ECOLES PROFESSIONNELLES 2020 » ET FORMATIONS PROFESSIONNELLES DANS LA RÉGION BIENNOISE

# 3

Le CAF a continué à s'engager en 2020 dans le projet « Ecoles professionnelles 2020 ». Ce projet avait été lancé en 2019 par la Direction de l'instruction publique et de la culture (INC) du canton de Berne et visait à trouver une nouvelle répartition de certaines filières de formation sur le territoire cantonal ainsi qu'à analyser différents modèles d'organisation des écoles professionnelles. Dans les étapes initiales du projet, le CAF a très vite constaté le manque de prise en considération des questions liées au bilinguisme et aux enjeux de formation pour les apprenties et apprentis francophones vivant en espace bilingue. Dans les premières moutures du projet, la non prise en considération de ces éléments risquaient d'entraîner des pertes importantes en termes de formation pour les francophones à Bienne. Le CAF s'est entretenu à plusieurs reprises avec les directeurs et directrices d'institutions de formation professionnelle ainsi qu'avec M. Cédric Némitz, directeur de la Direction de la formation, de la culture et du sport de la Ville de Bienne pour faire le point sur les besoins dans notre région et discuter des modèles d'organisation des écoles professionnelles pouvant y répondre.

Après avoir pris part à une séance d'information organisée le 7 février 2020 par l'Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle (OMP) sur l'état d'avancement du projet, le CAF et plusieurs partenaires tels que l'association seeland.biel/bienne ou la Ville de Bienne, ont relevé la nécessité d'intégrer la question du bilinguisme dans le projet. Les représentantes et représentants du canton ont pris note de ces remarques, à savoir que le bilinguisme doit être soutenu et développé, que les jeunes francophones de la région biennoise doivent pouvoir aussi se former en français à Bienne et que des discussions réunissant les trois régions de Bienne, du Seeland et du Jura bernois doivent être menées. Le CAF estime qu'au-delà des problèmes que présente l'outil technique développé par le canton de Berne et visant à analyser les besoins en lieux de formation ainsi que les volontés des organisations du travail, ce projet doit permettre d'établir des lignes stratégiques claires en matière de préservation de l'espace bilingue de formation du canton de Berne. Suite aux interventions répétées des actrices et acteurs de la région de Bienne, mais aussi du Seeland, une consultation portant sur l'avenir du projet « Ecoles professionnelles 2020 » a été lancée à l'été 2020. Le CAF a transmis sa prise de position le 27 août 2020 en soutenant la proposition de limiter le projet « Ecoles professionnelles 2020 » à trois mandats : poursuivre les réflexions en matière de formations professionnelles pour les régions Seeland, Biel/Bienne et Jura bernois et cela en prenant en compte le facteur bilinguisme ; la Réforme des Ecoles de commerce 2022 et la réorganisation de la formation d'assistant-e socio-éducatif-ve. La prise de position du Conseil a été partiellement entendue puisque, depuis la fin de l'année 2020, le projet se poursuit mais avec une nouvelle organisation et un comité de pilotage, présidé par la conseillère d'Etat Christine Häsler. Le sous-groupe régional Bienne, Seeland et Jura bernois verra le jour en début d'année 2021.

## COVID-19 ET SECTEUR CULTUREL

Le CAF s'est engagé sur plusieurs plans afin de réduire les impacts de la pandémie de la Covid-19 sur le secteur culture. Il est intervenu, en dialogue avec le CJB et le canton de Berne, dans l'établissement et le développement de l'ordonnance portant sur l'introduction de la législation fédérale relative au Covid-19 dans le domaine de la culture (RSB 423.411.2). Au total, des membres du CAF ont pris part à 6 séances réunissant le secrétaire général adjoint francophone de l'INC, la déléguée aux affaires francophones et bilingue de l'Office de la culture et des membres du CJB afin d'assurer une bonne circulation de l'information, de permettre au CAF, mais également au CJB, de relayer les besoins du terrain et de veiller à la préservation de l'espace culturel francophone et bilingue du canton de Berne. La Commission culture du CAF a également participé à plusieurs discussions et séances portant sur ce sujet.

Parallèlement, les membres du CAF et son secrétariat général sont restés en contact avec les associations, les artistes et les institutions de la région pour récolter leurs vécus et relayer les difficultés qu'ils rencontrent aux autorités compétentes. Le secrétariat général du CAF, en collaboration avec celui du CJB, s'est fait aussi le relai des informations transmises par l'Office de la culture auprès des artistes et institutions de la région. Finalement, le Commission culture a maintenu l'ensemble de ses séances de façon à garantir un traitement des dossiers réguliers de demandes de subvention et cela afin de garantir la poursuite des activités dans le secteur culturel biennois.

# 4

## 2. VIER PRÄGENDE MOMENTE DES JAHRES 2019

### NOTFALL- UND BEOBACHTUNGSPLÄTZE

1

Nacheinander haben das Alters- und Behindertenamt (ALBA) und das Kantonale Jugendamt (KJA) des Kantons Bern 2019 zwei Berichte verfasst, in denen auf einen erheblichen Bedarf an Unterbringungs- und Schutzmassnahmen für französischsprachige Kinder und Jugendliche in Schwierigkeiten hingewiesen wurde. Einige dieser Ergebnisse bestätigten die Beobachtungen, die seit mehreren Jahren von der «Plateforme des institutions du Jura bernois et de Bienne» (PIEA) gemacht werden. Gleichzeitig wird auf der Ebene des Kantons Bern eine Reform vorbereitet, die eine neue gesetzliche Grundlage für die Förderung und den Schutz von Kindern und Jugendlichen schafft. Diese wird am 1. Januar 2022 in Kraft treten. Um auf die in den beiden oben genannten Berichten festgestellten Bedürfnisse zu reagieren, aber auch um das Inkrafttreten der neuen Rechtsgrundlage vorzubereiten, haben sich der RFB und der BJR im Herbst 2019 mit der PIEA, der Vereinigung «Association des directeurs d'institutions et ateliers socio-éducatifs francophone bernois» (adiase), der Stadt Biel und drei kantonalen Direktionen zu einer kantonalen Koordinationsgruppe zusammengeschlossen. Eines der ersten Ziele war es, Notfall- und Beobachtungspplätze für alle Altersgruppen zu eröffnen.

Der RFB und der BJR setzen sich seit 2014 zusammen mit der PIEA für die Einrichtung dieser Notaufnahme für Kinder und Jugendliche ein. Nach mehrjährigen Diskussionen und Verhandlungen mit den Kantonsvertretern, die schliesslich in der kantonalen Koordinationsgruppe zusammengeführt wurden, hat der Kanton Bern im zweiten Halbjahr 2020 grünes Licht für den Bau von sechs Notfall- und Beobachtungspätzen im CEPC gegeben. Die Eröffnung dieser Plätze wird eine Ungleichbehandlung zwischen der deutschsprachigen und der französischsprachigen Bevölkerung des Kantons verringern, sie wird aber vor allem eine bessere Betreuung von Kindern und Jugendlichen in Schwierigkeiten ermöglichen. Die Koordinationsgruppe wird ihre Arbeit im Jahr 2021 fortsetzen und auch nach Lösungen für die Betreuung von jungen Menschen zwischen 15 und 25 Jahren mit multiplen Schwierigkeiten und für die Bedürfnisse im sonderpädagogischen Bereich suchen.

### ERWEITERUNG DES RFB-WIRKUNGSKREISES UND NEUE AD-HOC-KOMMISSION

Die Bieler Juradelegation hat sich 2020 in Stellungnahmen zum zweiten Evaluationsbericht über die Erweiterung des RFB-Wirkungskreises vom zweisprachigen Amtsbezirk Biel auf den Verwaltungskreis Biel/Bienne sowie zur Revision des Gesetzes über das Sonderstatut des Berner Juras und über die französischsprachige Minderheit des zweisprachigen Amtsbezirks Biel (SStG) geäussert. Diese beiden Dokumente sowie der Beschluss des Regierungsrates vom 16. November 2020, den SStG-Revisionsentwurf zuhanden des Grossen Rats zu verabschieden, deuten auf die Bereitschaft der Behörden hin, die Erweiterung des RFB-Wirkungskreises nach der Versuchsphase 2018–2022 gesetzlich zu verankern. Diese Elemente sowie die Vorbereitung der Wahlen im Jahr 2022 veranlassen den RFB dazu, sich mit den Gemeindebehörden und der Bevölkerung zu treffen. 2020 wurde daher eine nichtständige Kommission eingesetzt, die eine Strategie in diesem Bereich entwickeln und bis Juni 2022 umsetzen soll. Ziel ist es, die Instrumente und Kompetenzen des RFB in den 17 deutschsprachigen Gemeinden des Verwaltungskreises Biel/Bienne besser bekannt zu machen und sie diesen Gemeinden entsprechend ihren Bedürfnissen oder Projekten im Bereich der Zweisprachigkeit und der Unterstützung der französischsprachigen Minderheit zur Verfügung zu stellen. Die Kommission besteht aus folgenden fünf Mitgliedern des RFB:

- Jean-Pierre Dutoit, Kommissionspräsident, Vertreter von Nidau
- Christine Schneider, Vizepräsidentin der Kommission, Vertreterin von Bellmund
- Guy Bärtschi, Vertreter von Leubringen/Maggingen
- Monique Esseiva-Thalmann, Vertreterin von Biel
- Laetitia Gueniat, Vertreterin von Pieterlen

2

# PROJEKT «BERUFSSCHULEN 2020» UND BERUFSAUSBILDUNGEN IN DER REGION BIEL

3

Der RFB war auch im Jahr 2020 am Projekt «Berufsschulen 2020» beteiligt. Dieses Projekt wurde 2019 von der Bildungs- und Kulturdirektion (BKD) des Kantons Bern ins Leben gerufen und hatte zum Ziel, eine neue Verteilung bestimmter Ausbildungsgänge im Kanton zu finden sowie verschiedene Modelle für die Organisation von Berufsschulen zu analysieren. In der Anfangsphase des Projekts stellte der RFB schnell fest, dass die Problematik der Zweisprachigkeit und die Ausbildungsherausforderungen für französischsprachige Lernende, die in einer zweisprachigen Umgebung leben, nicht berücksichtigt wurden. Dass diese Elemente in den ersten Entwürfen des Projekts nicht berücksichtigt wurden, hätte zu erheblichen Einbussen bei der Ausbildung der Französischsprachigen in Biel führen können. Der RFB hat sich mehrfach mit den Leitern von Berufsbildungseinrichtungen und mit Cédric Némitz, dem Vorsteher der Direktion Bildung, Kultur und Sport der Stadt Biel, getroffen, um eine Bestandsaufnahme der Bedürfnisse in unserer Region vorzunehmen und Organisationsmodelle für Berufsschulen zu diskutieren, die diesen Bedürfnissen gerecht werden könnten.

Nach der Teilnahme an einer am 7. Februar 2020 vom Mittelschul- und Berufsbildungsamt (MBA) organisierten Informationsveranstaltung zum Stand des Projekts wiesen der RFB und mehrere Partner wie der Verein seeland.biel/bienne und die Stadt Biel auf die Notwendigkeit hin, das Thema Zweisprachigkeit in das Projekt zu integrieren. Die Vertreterinnen und Vertreter des Kantons haben diese Bemerkungen zur Kenntnis genommen, nämlich, dass die Zweisprachigkeit unterstützt und ausgebaut werden muss, dass sich junge Französischsprachige aus der Region Biel auch in Biel auf Französisch ausbilden lassen können und dass Diskussionen unter Einbezug der drei Regionen Biel, Seeland und Berner Jura geführt werden müssen. Der RFB ist der Meinung, dass unabhängig von den Problemen mit dem vom Kanton Bern entwickelten technischen Instrument zur Analyse des Bedarfs an Ausbildungseinrichtungen und der Wünsche der Arbeitsorganisationen dieses Projekt es ermöglichen sollte, klare strategische Leitlinien für den Erhalt des zweisprachigen Bildungsraums im Kanton Bern festzulegen. Nach wiederholten Interventionen der Akteure aus der Region Biel und des Seelands wurde im Sommer 2020 eine Vernehmlassung zur Zukunft des Projekts «Berufsfachschulen 2020» lanciert. Der RFB reichte am 27. August 2020 seine Stellungnahme ein und unterstützte den Vorschlag, das Projekt «Berufsschulen 2020» auf drei Mandate zu beschränken: die Fortsetzung der Überlegungen zur Berufsbildung für die Regionen Seeland, Biel/Bienne und Berner Jura unter Berücksichtigung des Faktors Zweisprachigkeit, die Handelsschulreform 2022 und die Neuorganisation der Ausbildung für Fachpersonen Betreuung. Die Stellungnahme des RFB wurde teilweise erhört, da das Projekt seit Ende 2020 weitergeführt wird, allerdings mit einer neuen Organisation und einem Lenkungsausschuss unter dem Vorsitz von Regierungsrätin Christine Häsler. Die regionale Teilgruppe Biel, Seeland und Berner Jura soll Anfang 2021 gegründet werden.

## COVID-19 UND KULTURBEREICH

Der RFB war auf verschiedene Weise daran beteiligt, die Auswirkungen der COVID-19-Pandemie auf den Kulturbereich zu verringern. Im Dialog mit dem BJR und dem Kanton Bern war er an der Ausarbeitung und Entwicklung der Einführungsverordnung zur eidgenössischen Covid-19-Gesetzgebung im Kulturbereich (BSG 423.411.2) beteiligt. Insgesamt nahmen RFB-Mitglieder an sechs Treffen mit dem französischsprachigen stellvertretenden Generalsekretär der BKD, der Delegierten für französischsprachige und zweisprachige Angelegenheiten des Amts für Kultur und Mitgliedern des BJR teil, um einen guten Informationsfluss zu gewährleisten, dem RFB, aber auch dem BJR zu ermöglichen, die vor Ort bestehenden Kulturbedürfnisse weiterzugeben, und den Erhalt des französischsprachigen und zweisprachigen Kulturraums im Kanton Bern sicherzustellen. Auch die Kulturkommission des RFB nahm an mehreren Gesprächen und Sitzungen zu diesem Thema teil. Gleichzeitig blieben die Mitglieder und das Generalsekretariat des RFB in Kontakt mit den Verbänden, Kulturschaffenden und Institutionen der Region, um deren Erfahrungen zu sammeln und die Schwierigkeiten, auf die sie stossen, an die zuständigen Behörden weiterzugeben. Das Generalsekretariat des RFB hat in Zusammenarbeit mit dem Generalsekretariat des BJR auch Informationen des Amts für Kultur an die Kulturschaffenden und Institutionen der Region weitergegeben. Die Kulturkommission hat zudem alle ihre Sitzungen abgehalten, um die regelmässige Bearbeitung der Subventionsgesuche zu gewährleisten und die Weiterführung der Aktivitäten im Bieler Kulturbereich sicherzustellen.

4

# 3. ORGANES

## 3.1. MEMBRES



**Guy Bärtschi**  
Evilard  
2018



**Pierrette Berger-Hirschi**  
Bienne (PRR)  
2006 / 2010 / 2014 / 2018



**Mélanie Blaser**  
Nidau (PRR)  
2018



**Pascal Bord**  
Bienne (PRR)  
2014 / 2018



**Madeleine Deckert**  
Evilard (PLR)  
2016, 2018



**Jean-Pierre Dutoit**  
Nidau (PRR)  
2018



**Monique Esseiva-Thalman**  
Bienne (le Centre (PDC))  
2006 / 2010 / 2014 / 2018



**Erich Fehr**  
Bienne (PS)  
2011 / 2014 / 2018



**René Graf**  
Orpond (SP+)  
2018



**Laetitia Gueniat**  
Perles  
2018



**Cédric Némitz**  
Bienne (PSR)  
2013 / 2014 / 2018



**Pascal Oberholzer**  
Bienne (PSR)  
2020



**Pierre Ogi**  
Bienne (PSR)  
2014 / 2018



**Maurice Paronitti**  
Bienne (PRR)  
2014 / 2018



**Christine Schneider**  
Belmont  
2018



**Béatrice Sermet-Nicolet**  
Bienne (PSR)  
2006 / 2010 / 2014 / 2018



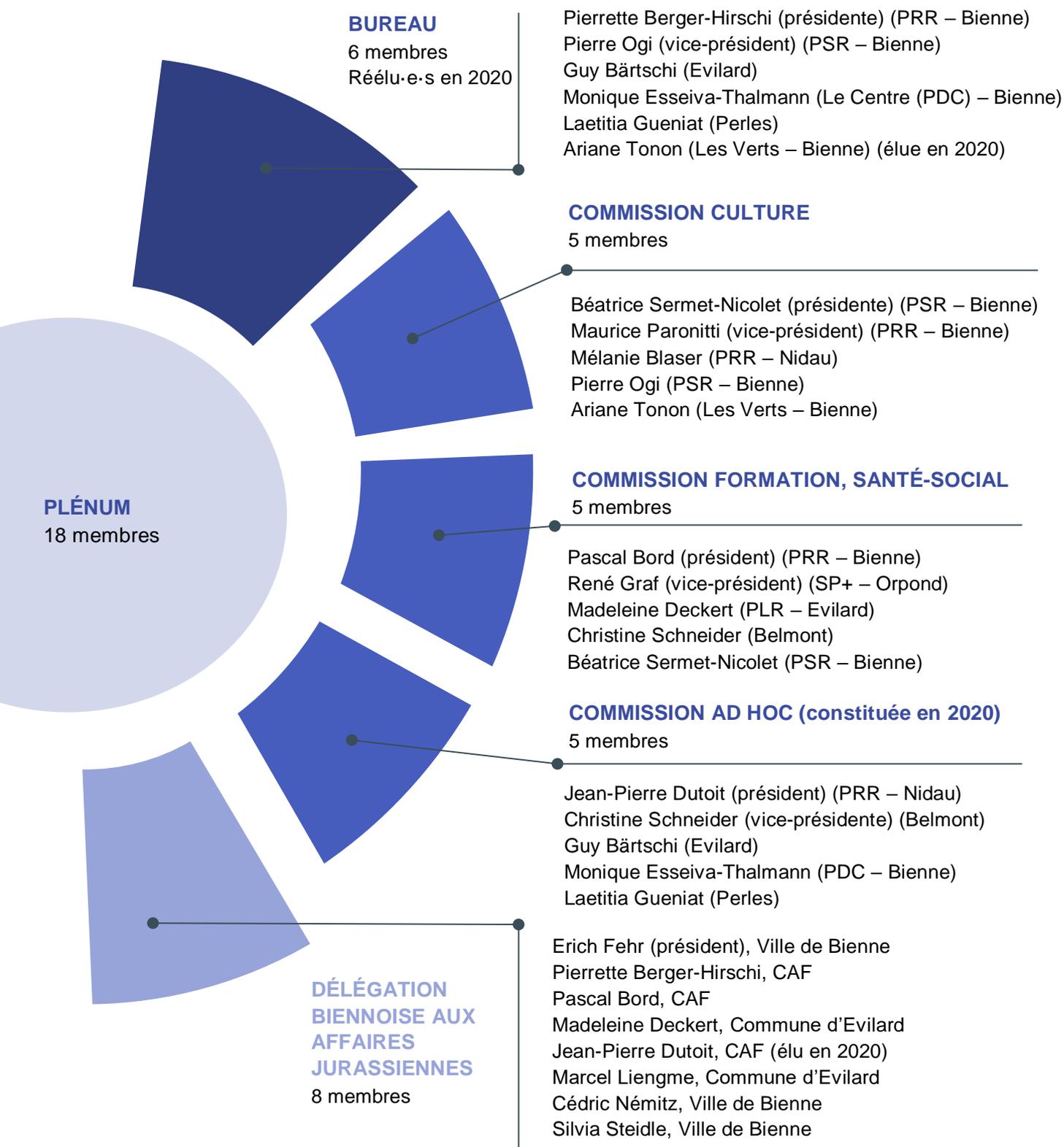
**Silvia Steidle**  
Bienne (PRR)  
2006 / 2010 / 2014 / 2018



**Ariane Tonon**  
Bienne (Les Verts)  
2012 / 2014 / 2018

## 3.2. STRUCTURE GÉNÉRALE

Suite à l'extension de son périmètre d'action pour une période probatoire portant sur la législature 2018-2022, le CAF est passé de 15 à 18 membres. Ce changement a permis d'accueillir 5 représentantes et représentants des 17 communes germanophones de l'arrondissement de Biel/Bienne qui ont intégré différents organes du CAF. La Conférence régionale Agglomération biennoise de l'association seelandbiel/bienne est en charge de la nomination des 5 représentantes et représentants des communes germanophones de l'arrondissement. Le Conseil de ville et le Conseil municipal de Bienne élisent les 11 représentantes et représentants Biennois - 3 sièges sont réservés aux membres du Conseil municipal et 9 sièges aux membres du Conseil de ville. L'assemblée communale d'Evilard/Macolin élit les 2 représentantes et représentants d'Evilard.



### 3.3. PLÉNUM

Le Plénum est l'organe suprême du CAF. Il réunit les 18 membres élus et est tenu informé de toutes les activités du Conseil. L'ensemble des décisions politiques relèvent de sa compétence. En vertu du règlement du CAF, le Plénum peut déléguer au Bureau et aux commissions un certain nombre de compétences pour la bonne marche des affaires courantes.

### 3.4. BUREAU

Le Bureau est l'organe opérationnel du CAF. Composé de 6 membres, il établit l'ordre du jour des séances plénières, prépare les prises de position ne relevant pas de la compétence des autres commissions et traite les affaires courantes. Il peut agir au nom du CAF en cas d'urgence et prépare les décisions de dépenses fonctionnelles.

### 3.5. COMMISSION CULTURE

La Commission culture (CC) du CAF est composée de 5 membres. Elle soutient la vie culturelle francophone et bilingue en prononçant un préavis déterminant sur les dossiers de demandes de subventions cantonales dans l'arrondissement de Biel/Bienne. Elle a aussi pour tâche de préparer les prises de position du CAF dans le domaine culturel et d'assurer le suivi des affaires dans ce domaine. La CC travaille en étroite collaboration avec l'Office de la culture (OC) du canton de Berne par l'intermédiaire de la déléguée aux affaires francophones et bilingues de l'OC qui prend part à la majorité des séances de la CC. La Conférence de coordination francophone de la Direction de l'instruction publique et de la culture (COFRA), présidé par le secrétaire général adjoint francophone de la Direction de l'instruction publique et de la culture (INC), est informée des dates de séances. Le secrétaire général adjoint francophone de l'INC participe à la plupart des séances. La secrétaire générale du CAF participe aux séances avec voix consultative.

### 3.6. COMMISSION FORMATION, SANTÉ-SOCIAL

La Commission formation, santé-social (CoForS) ainsi que ses délégations se réunissent plusieurs fois par année. La CoForS est composée de 5 membres. Elle a pour tâche la préparation de prises de position dans le domaine de la formation, de la santé et du social. La COFRA est informée des dates de séances de la CoForS. Le secrétaire général adjoint francophone de l'INC participe à la plupart des séances. La secrétaire générale du CAF participe aux séances avec voix consultative.

### 3.7. COMMISSION AD HOC

Constituée en 2020, la Commission ad hoc est composée de 5 membres. Il s'agit d'une commission non permanente ayant pour tâche de renforcer les liens entre le CAF et les 17 communes germanophones de l'arrondissement de Biel/Bienne. La secrétaire générale du CAF participe aux séances avec voix consultative.

### 3.8. DÉLÉGATION BIENNOISE AUX AFFAIRES JURASSIENNES

Créée en 2009 et selon les bases organisationnelles datant du 17 juin 2014, la Délégation biennoise aux affaires jurassiennes (DBAJ) a pour fonction principale de faciliter la coordination des positions du CAF et des Conseils municipaux de Bienne et d'Evilard sur les questions liées à l'avenir institutionnel de la région. Composée de 8 membres, la DBAJ compte 3 représentantes et représentants du CAF. Cette délégation se réunit plusieurs fois par année selon les dossiers et thèmes à traiter. La secrétaire générale du CAF participe aux séances avec voix consultative et assure notamment le secrétariat de la DBAJ, pour le compte des communes de Bienne et d'Evilard/Macolin.

## 3.9. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Le secrétariat général du CAF est composé de Mme Stéphanie Bailat, secrétaire générale (à 80 %), et de Mme Ana Gonzalez, secrétaire administrative (à 40 %). Le poste de secrétaire générale du CAF est inscrit dans la loi sur le statut particulier (art. 41, LStP). Son cahier des charges est défini par le règlement du CAF. Sa mission première est d'assurer le bon fonctionnement du CAF, d'assister les membres ainsi que les présidentes et présidents du Conseil et de ses commissions.

Le secrétariat général est rattaché administrativement à la Chancellerie d'Etat du canton de Berne et subordonné au vice-chancelier et chef de l'Office du bilinguisme, de la législation et des ressources (OBLR). Il assure également le lien administratif avec les services administratifs du canton de Berne, dont la COFRA.

La secrétaire générale entretient des relations avec les médias et avec les partenaires du CAF. Elle participe aux rencontres du Cercle francophone du personnel administratif cantonal ainsi qu'aux activités de la Chancellerie d'Etat. Certaines tâches communales sont également intégrées à son cahier des charges (taux d'occupation de 5 %) dans le cadre d'une convention quadriennale signée entre le canton de Berne et les communes d'Evilard/Macolin et de Bienne.

# 4. LE CAF EN CHIFFRES

## 4.1. SÉANCES DU CAF EN 2020

Tous organes confondus, le CAF s'est réuni à 58 reprises durant l'année 2020.

### 4 séances de travail et coordination

- 1 séance du GT « promotion de l'apprentissage à Bienne »
- 3 séances du groupe cantonal de coordination concernant les prestations destinées aux enfants et jeunes

### 7 séances de la CoForS

- 02.03.2020
- 12.05.2020
- 17.06.2020
- 19.08.2020
- 29.09.2020
- 19.10.2020
- 12.11.2020

### 7 séances plénières

- 06.02.2020
- 01.04.2020
- 25.05.2020
- 29.06.2020
- 10.09.2020
- 03.11.2020
- 08.12.2020

### 8 séances du Bureau

- 22.01.2020
- 17.03.2020
- 04.05.2020
- 16.06.2020
- 24.08.2020
- 26.08.2020
- 14.10.2020
- 23.11.2020

### 2 séances de la Commission ad hoc

- 26.10.2020
- 16.11.2020

### 2 séance de la DBAJ

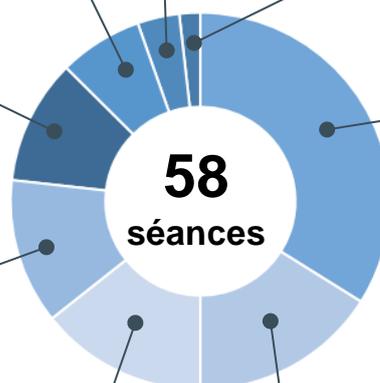
- 09.03.2020
- 14.08.2020

### 19 séances de délégation

- 10 séances des délégations HE-Arc, HEP-BEJUNE et CIIP
- 9 Jours fixes COFRA, CJB, CAF

### 9 séances de la CC

- 20.01.2020
- 02.04.2020
- 20.05.2020
- 30.06.2020
- 01.07.2020
- 09.09.2020
- 19.10.2020
- 04.11.2020
- 07.12.2020



## 4.1.1. SÉANCES DU BUREAU ET DU PLÉNUM

Le Bureau a siégé huit fois en 2020, dont une rencontre réunissant les membres des Bureaux du CAF et du CJB. Le Plénum a siégé à sept reprises. En raison de la crise sanitaire du coronavirus, la rencontre annuelle des membres du CAF et du CJB a dû être reportée. La rencontre avec les autorités de la commune d'Orpund prévue dans le cadre du renforcement des liens avec les communes germanophones de l'arrondissement administratif de Biel/Bienne a également dû être annulée. Certaines assemblées plénières et des séances de commission ont pu avoir lieu en présentiel mais la majorité des séances ont été organisées par visioconférence pour répondre aux mesures fédérales et cantonales de lutte contre la Covid-19.

## 4.1.2. SÉANCES DES COMMISSIONS

La Commission formation, santé-social (CoForS) s'est réunie à sept reprises en 2020. Les membres de la CoForS ont rencontré Mme la conseillère d'Etat Christine Häsler et une délégation de l'INC le 19 octobre 2020. Assistée de Mme Pierrette Berger-Hirschi, présidente du CAF, M. Pierre Ogi, vice-président du CAF ainsi que de M. Cédric Némitz, directeur de la Formation, de la Culture et du Sport (FCS) de la Ville de Bienne, la CoForS a permis de revenir notamment sur le développement du projet « Ecoles professionnelles 2020 », la promotion de l'apprentissage à Bienne ainsi que sur la mise en œuvre du rapport de la commission d'experts sur le bilinguisme.

La Commission culture (CC) a siégé à neuf reprises en 2020, dont une rencontre avec Mme la conseillère d'Etat Christine Häsler en présence de Mme Pierrette Berger-Hirschi, présidente du CAF, M. Pierre Ogi, vice-président du CAF ainsi que de M. Cédric Némitz, directeur de la FCS de la Ville de Bienne, le 19 octobre 2020. Lors de cette séance, le CAF a abordé plusieurs thèmes tels que l'impact de la Covid-19 sur le secteur culturel, le cahier des charges du nouveau délégué interne aux affaires francophones et bilingues de l'OC, les raisons qui ont conduit le canton de Berne à travailler à l'instauration d'un prix du bilinguisme en lieu et place d'un prix francophone dans le domaine culturel ainsi que, plus largement, la mise en œuvre du rapport d'experts sur le bilinguisme. Les séances de la CC se sont déroulées en présence de Mme Mélanie Cornu, déléguée aux affaires francophones et bilingues à l'OC, de Mme Catherine Kohler, collaboratrice scientifique à l'OC ainsi que M. Aldo Dalla Piazza, secrétaire général adjoint francophone de l'INC et président de la COFRA.

La Commission ad hoc a siégé quant à elle à deux reprises en 2020. L'une de ces séances était une séance constitutive. La seconde a permis aux membres de cette commission de rencontrer Mme Madeleine Deckert, présidente de l'association seeland.biel/bienne. Cette rencontre visait à clarifier les différents échanges pouvant avoir lieu avec les autorités communales des 17 communes germanophones de l'arrondissement de Biel/Bienne, mais également avec la Conférence agglomération biennoise et les secrétaires communaux. L'objectif du CAF est de pouvoir de plus en plus s'inscrire comme un soutien pour ces communes en faisant bénéficier celles-ci des outils et compétences que le Conseil a à sa disposition.

## 4.1.3. SÉANCES DE LA DÉLÉGATION BIENNOISE AUX AFFAIRES JURASSIENNES

La Délégation biennoise aux affaires jurassiennes (DBAJ) s'est réunie deux fois en 2020. Ces rencontres ont contribué à la concrétisation de trois dossiers d'importance régionale. La DBAJ s'est prononcé sur le projet de révision de la loi sur le statut particulier qui est l'aboutissement de négociations et de discussions qui ont eu lieu dans le cadre du projet « statu quo + », le 2<sup>e</sup> rapport d'évaluation de l'extension du périmètre d'action du CAF ainsi que la poursuite de la réflexion concernant le calcul des sièges garantis dans le Cercle électoral Seeland-Biel/Bienne et la modification de l'ordonnance sur les droits politiques.

## 4.1.4. SÉANCES DE DÉLÉGATION ET GROUPES DE TRAVAIL

En parallèle aux séances ordinaires, le CAF est également représenté dans différents groupes de travail, de suivi ou de coordination. Ainsi, les membres de la CoForS ont pris part à 10 séances de délégation HEP-BEJUNE, HES-SO/HE-Arc et CIIP. Ces séances interviennent en amont des conférences intercantionales dans le domaine de l'instruction publique et sont présidées par M. Aldo Dalla Piazza, secrétaire général adjoint francophone de l'INC et président de la COFRA.

Toujours dans le cadre de la coordination scolaire, les secrétaires générales du CAF et du CJB ainsi que la déléguée à la culture du CJB et aux affaires francophones et bilingues à l'OC ont rencontré à neuf reprises M. Aldo Dalla Piazza dans le cadre de jours fixes. Ces séances plus informelles garantissent un suivi efficace des dossiers et une circulation optimale des informations entre la COFRA, le CJB et le CAF.

Des membres du CAF ont siégé une fois au sein du groupe de travail visant le renforcement des places d'apprentissage à Bienne ainsi que trois fois dans le groupe de coordination cantonal concernant les prestations dans le domaine de la protection et du soutien à l'enfance et l'adolescence, créé en automne 2019.

Des membres du CAF ont pris également part à plusieurs rencontres au cours de l'année concernant le projet « Ecoles professionnelles 2020 », la gestion des formations du personnel de puériculture et le respect du bilinguisme de la région ou encore le développement et les possibilités qui sont offertes aux assistantes socio-éducatives et assistants socio-éducatifs afin de suivre des formations continues francophones.

## 4.2. REPRÉSENTATIONS

Les membres du CAF ont participé à 14 manifestations organisées durant l'année 2020. La pandémie mondiale du coronavirus a considérablement ralenti cette partie des activités du CAF. Toutefois, le CAF a pallié à ce ralentissement en intensifiant les contacts plus individuels tout au long de l'année et cela afin de garder un lien étroit avec les actrices et acteurs ainsi que les organisations œuvrant sur le terrain.

**14**  
représentations

23.01.2020	Apéro du Nouvel An du Centre hospitalier de Biel/Bienne
27.02.2020	Séance d'information « Ecoles professionnelles 2020 »
17.06.2020	2 <sup>e</sup> assemblée ordinaire de l'association Jura bernois.Bienne
01.07.2020	Assemblée des membres de l'association seeland.biel/bienne
18.08.2020	Nebia présentation de saison 2020-2021
29.08.2020	Apéritif d'ouverture de la saison 2020 de la fondation de l'Abbatiale de Bellelay
17.09.2020	Ouverture de la 16 <sup>e</sup> édition du Festival du Film Français d'Helvétie
25.09.2020	Vernissage de l'exposition « Révolutions au travail »
03.10.2020	Présentation du spectacle « Le Nez » de la Compagnie Iacsap transcénique
10.10.2020	Assemblée générale de la société jurassienne d'émulation
24.10.2020	Prix Robert Walser 2020
12.11.2020	Assemblée des associations et organismes culturels (AAOC)
19. / 20.11.2020	Conférence de la direction du Centre de formation professionnel CFP Biel/Bienne
02.12.2020	Présentation du projet d'assainissement du CFP Biel/Bienne

## 4.3. SUBVENTIONS

Le CAF rend public deux à trois fois par année ses activités en matière de préavis concernant les subventions culturelles et un bilan annuel sous forme statistique est établi dans le cadre de ce rapport. En 2020, le CAF s'est prononcé sur un total de 159 dossiers de subventions culturelles et sur 4 dossiers de subventions via le Fonds de loterie (cf. tableau 1). Sur ces 158 dossiers, 101 demandes de subventions ont été traitées sur la base des critères de soutien à la culture en espace bilingue. Dix dossiers provenaient du nouveau périmètre d'action du CAF. Le CAF a également pris connaissance de 57 projets germanophones.

**Tableau 1**

*Nombres de dossiers traités par la Commission culture (CC) entre 2016 et 2020.*

Consultations et préavis du CAF	2016	2017	2018	2019	2020
Dossiers soumis par l'OC au préavis de la CC	186	174	162	168	<b>158</b>
Dossiers soumis par la POM au préavis du CAF	8	11	1	2	<b>4</b>

Au total, plus de 900 000 francs ont été préavisés durant l'année 2020 en ce qui concerne les dossiers de demande de subventions culturelles et plus de 680 000 en ce qui concerne les 4 dossiers de demande de subvention via le Fonds de loterie (cf. tableau 2).

**Tableau 2**

*Montant total en francs préavisé par le CAF dans le domaine des subventions culturelles et du Fonds de loterie entre 2016 et 2020.*

Dossiers de subventions	2016	2017	2018	2019	2020
Projets soumis par l'OC – total des préavis du CAF	1 422 390	778 204	875 680	692 775	<b>921 975</b>
Projets soumis par la POM – total des préavis du CAF	1 442 220	378 340	2 300	250 000	<b>687 500</b>
Total des montants préavisés par le CAF	2 864 610	1 156 544	877 980	942 775	<b>1 609 475</b>

Ces montants ne comprennent que les projets ponctuels et des aides aux programmes pour des institutions francophones. Les montants versés aux grandes institutions culturelles de portée régionale sont fixés dans un processus séparé (contrats de prestations sur 4 ans) sur lequel le CAF ne se prononce pas. Ces montants reflètent aussi l'action du CAF en faveur de la vie culturelle, avec divers projets qui ont obtenu un soutien cantonal accru grâce au préavis déterminant du CAF. Avec ce soutien du CAF et dans le respect de la loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC) qui vise à renforcer le canton de Berne comme espace culturel bilingue, le canton peut soutenir des projets et cela pour un montant dépassant la stricte subsidiarité communale. Cette pratique a été codifiée très clairement depuis 2014 au sein d'une notice. Le montant total fluctue d'année en année, en fonction des projets. Ainsi sur les 101 dossiers relevant de la compétence du CAF, le Conseil a suivi à 60 reprises la proposition de l'OC. Quarante et un dossiers, représentant un taux de 40 pour cent, ont fait l'objet d'un préavis divergeant par rapport à la proposition initiale de l'OC. Dans près de 85 pour cent des cas, l'OC a suivi le préavis divergeant du CAF (N=35). A noter encore qu'après une légère baisse des totaux accordés aux projets culturels, les montants préavisés en 2020 en soutien aux projets culturels est en hausse par rapport à 2019.

Six dossiers ont pu bénéficier en 2020 d'un soutien croisé entre le CAF et le CJB (cf. tableau 3). Ces subventions croisées sont le reflet de la politique d'encouragement commune existant entre le CAF et le CJB. Celle-ci est rendue possible notamment lorsque des organisations ou des acteurs et actrices de Bienne et du Jura bernois participent à un même projet ou événement. Les subventions versées sont alors prises

sur l'enveloppe du CJB et celle de l'OC sur préavis déterminant du CAF. Le montant de ces subventions croisées avait atteint un pic en 2016, avec un montant de 1 680 000 francs pour la rénovation du Théâtre Palace (Nebia), soutenue par le Fonds de loterie et l'OC. En 2020, nous constatons un léger ralentissement de cette pratique. Cela peut s'expliquer notamment par les limitations des échanges induites par la pandémie mondiale du coronavirus.

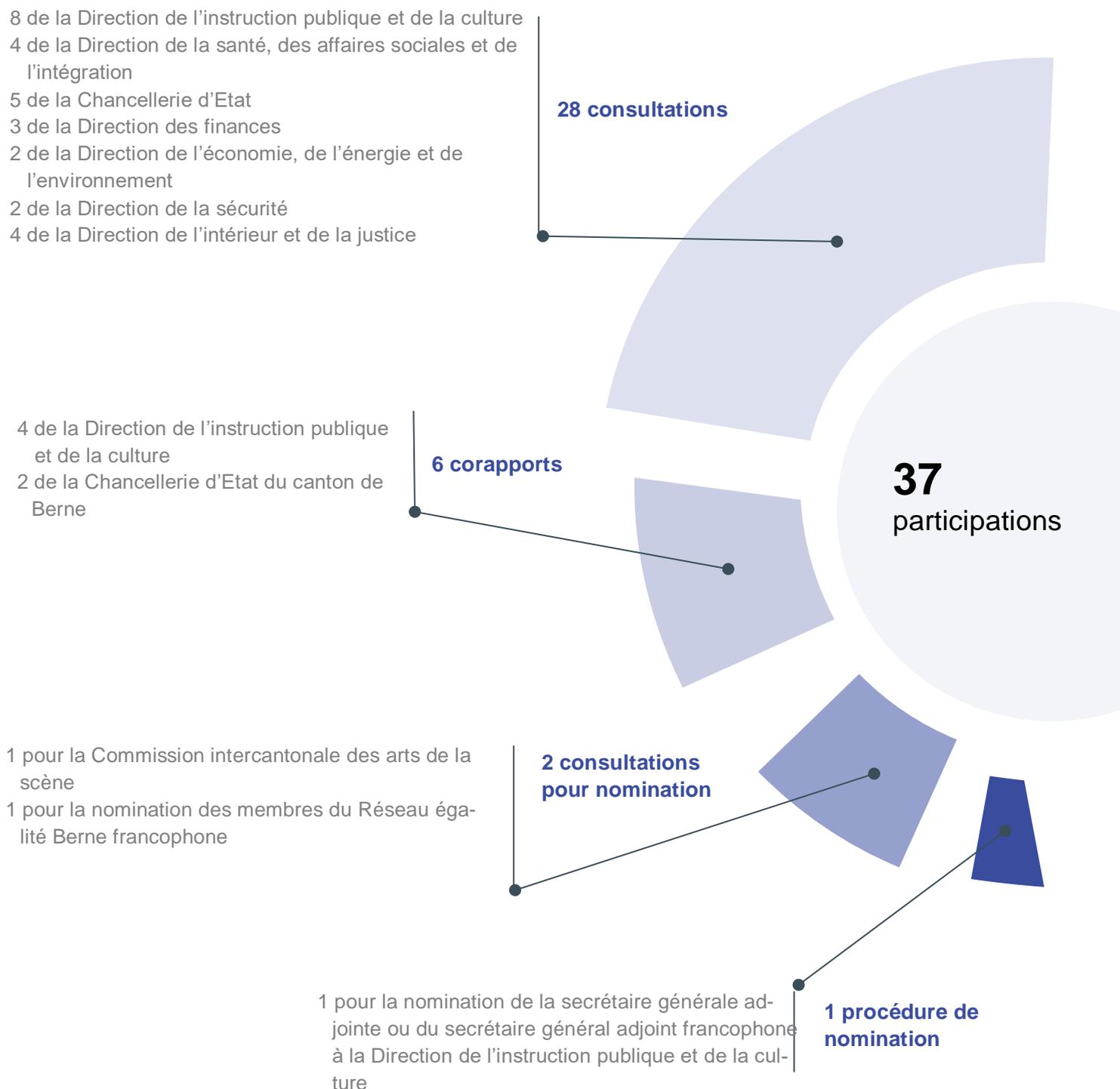
**Tableau 3**

*Nombre de dossiers culturels ayant bénéficié d'une subvention croisée et montants totaux attribués par le canton de Berne, sur préavis du CAF, et du CJB entre les années 2016 et 2020.*

Dossiers de subventions croisées CAF-CJB	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de dossiers croisés CAF – CJB (demandes soumises aux deux Conseils)	8	12	16	8	6
Total subventions croisées (CJB + OC/POM, sur préavis CAF) (en CHF)	1 680 000 (dont OC 503 000)	202 500	301 340	145 000	125 500

## 4.4. PARTICIPATION POLITIQUE

Le CAF s'est prononcé à 32 reprises durant l'année 2020. Il a répondu à 28 consultations, dont 18 avec commentaires et dix sans commentaire spécifique car les objets ne touchaient pas aux compétences du Conseil. Il a pris position dans le cadre de 6 corapports et s'est prononcé sur 2 consultations visant à nommer des représentantes et représentants de la région au sein de commissions cantonales. Finalement, il a joué un rôle actif dans la procédure de nomination de M. Pierre-Etienne Zürcher, futur secrétaire général adjoint de l'INC.



## 4.4.1. CONSULTATIONS ET CORAPPORTS

Le CAF a pris position en émettant des commentaires sur plusieurs consultations et corapports.

- **RÉVISION DE LA LOI SUR LES SOINS HOSPITALIERS**

Dans sa prise de position du 12 février 2020 portant sur la procédure de consultation relative à la révision de la loi sur les soins hospitaliers, le CAF fait part à la DSSI de plusieurs commentaires en lien avec le respect des langues officielles dans l'arrondissement de Biel/Bienne. Le CAF demande notamment de prendre en compte, dans le calcul des subventions et soutiens cantonaux, les coûts engendrés par un traitement bilingue des affaires. Il demande également d'introduire, dans le texte de loi, l'obligation pour les fournisseurs de prestations œuvrant dans l'arrondissement de Biel/Bienne de développer leurs activités dans le respect des deux langues officielles. Finalement, le CAF exige que les professionnels et professionnelles francophones puissent avoir accès à suffisamment de formations dans leur langue et cela en comparaison avec les possibilités offertes au personnel alémanique.

- **ORDONNANCE SUR L'AIDE SOCIALE DANS LE DOMAINE DE L'ASILE ET DES RÉFUGIÉS**

Dans sa prise de position du 20 février 2020, le CAF rappelle le contexte particulier touchant les Francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne en matière d'insertion professionnelle. En effet, le CAF, en collaboration avec de nombreux actrices et acteurs du terrain, travaille depuis plus de 5 ans à améliorer cette insertion dans le monde de la formation professionnelle, notamment pour les francophones. Ce processus est sans aucun doute encore plus critique pour des personnes admises à titre provisoire (AP) et des personnes réfugiées (R) francophones. Le CAF estime que l'atteinte des objectifs présentés notamment au sein de l'ordonnance est illusoire compte tenu des éléments précédemment annoncés. Il relève également que fixer des échéances de temps dans l'acquisition des langues officielles, comme proposé dans l'article 14, va à l'encontre des nombreuses études scientifiques réalisées dans ce domaine. C'est pourquoi, le CAF demande que toute référence temporelle en matière d'acquisition des langues et d'intégration soit nuancée et prennent en considération les particularités de l'espace bilingue.

- **MODIFICATION DE LA LOI SUR LE STATUT PARTICULIER**

Dans ses prises de position du 27 août 2020, la Ville de Bienne, la commune municipale d'Evilard et le CAF soumettent plusieurs remarques et considérations en lien avec la modification de la loi sur le statut particulier. Il s'agit principalement d'ajustements en lien avec la délégation des tâches prévues pour le CJB, le dépôt des demandes de subventions concernant la loi fédérale sur les langues ainsi que des questions de terminologie.

- **LOI SUR L'UNIVERSITÉ DE BERNE, SUR LA HAUTE ÉCOLE SPÉCIALISÉE BERNOISE ET SUR LA HAUTE ÉCOLE PÉDAGOGIE GERMANOPHONE**

Dans sa prise de position du 2 juillet 2020, le CAF relève les efforts déployés ces dernières années en matière de bilinguisme et de respect de la minorité francophone du canton de Berne au sein de l'Université de Berne. Il salue particulièrement la création d'un poste de chargé ou de chargée des affaires francophones, poste qui a permis la réalisation de nombreuses actions au sein de cette institution de formation du degré tertiaire. Il appelle à la pérennisation de ce poste. Le CAF salue également la volonté de développer les formations tertiaires proposées dans le cadre de la BFH et la construction d'un campus à Bienne ainsi que la mise en œuvre d'une filière bilingue entre la HEP-BEJUNE et la PH Bern. Enfin, le CAF demande à ce que ces trois institutions, essentielles dans le paysage de la formation du canton de Berne mais également de la Suisse, poursuivent leurs efforts et soient incitées et soutenues afin de travailler davantage au renforcement du bilinguisme.

- **MODIFICATION DE LA LOI SUR LES COMMUNES: INTRODUCTION DES COMMUNICATIONS OFFICIELLES SOUS FORME ÉLECTRONIQUE**

Suite à des informations complémentaires obtenues auprès de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire du canton de Berne et après avoir contacté les communes municipales bilingues de

Bienne et d'Evillard, le CAF dénonce, dans sa prise de position du 2 juillet 2020, la pratique d'une double facturation pour la publication en français et en allemand d'un seul et même avis officiel dans les feuilles officielles en version électronique. Cette pratique constitue un réel désavantage pour les communes bilingues. De plus, cette pratique pourrait inciter des communes germanophones désireuses d'informer leur population francophone à renoncer à des publications en français pour des raisons de coûts. Compte tenu des mesures et projets développés au sein du canton de Berne pour favoriser le développement du bilinguisme, le CAF demande au canton d'intervenir et de trouver des solutions afin qu'un avis publié dans les deux langues officielles ne soit facturé qu'une seule fois.

- **LOI PORTANT INTRODUCTION DE L'ACCORD INTERCANTONAL SUR LES MARCHÉS PUBLICS**

Le CAF a fait part, dans sa prise de position du 14 juillet 2020, de quelques commentaires en lien avec la langue de l'appel d'offre, les pièces justificatives et le principe de facilitation du travail des soumissionnaires. Le CAF demande expressément à ce que l'article 8 de l'OCMP soit repris et complété en tenant compte des principes souhaités au sein de l'Accord intercantonale sur les marchés publics, à savoir faciliter le travail des soumissionnaires et réduire la barrière des langues. Il demande également que ce respect des deux langues officielles soit considéré pour tous les projets de l'arrondissement de Biel/Bienne, les projets suprarégionaux touchant l'arrondissement de Biel/Bienne ou les projets d'envergure cantonale.

- **ORDONNANCE SUR LES PRESTATIONS PARTICULIÈRES D'ENCOURAGEMENT ET DE PROTECTION DESTINÉES AUX ENFANTS ET AUX ADOLESCENT·E·S**

Dans sa prise de position commune avec le CJB du 27 août 2020, le CAF soutient la prise de position de la PIEA, à qui il reconnaît les compétences métiers dans ce dossier. La PIEA fait d'ailleurs partie du groupe de coordination cantonale dans lequel l'Office des mineurs est également représenté (cf. chapitre 1). Le CAF salue l'attention spécifique qui est portée aux parties francophone et bilingue du canton de Berne dans le cadre de des phases de planifications. Il constate avec satisfaction la volonté de couvrir les besoins de toutes les régions, avec une attention quant aux besoins spécifiques des parties francophone et bilingue du canton. Ces éléments vont dans le sens des discussions menées au sein du groupe de coordination. Enfin, le CAF appelle à ce que l'Office des mineurs veille à appliquer également cet engagement dans la production des documents législatifs et informatifs afin que chaque partenaire, prestataire, organisation spécialisée, ou autres institutions engagées sur le terrain puissent prendre position en toute connaissance de cause. De plus, il demande à ce que les outils développés et mis à disposition des prestataires, des organisations spécialisées et des commanditaires de prestations soient assurés dans les deux langues.

- **PROJET « ECOLES PROFESSIONNELLES 2020 »**

Dans sa prise de position du 27 août 2020, le CAF salue la volonté de soutenir le dialogue engagé dans les régions du Seeland, de Bienne et du Jura bernois. Il demande à être pleinement impliqué dans les démarches, et les solutions qui sont discutés au sein de ce projet. Le CAF rappelle que développer un espace bilingue de formation consiste à assurer des formations germanophones et francophones solides dans ces régions pour qu'à l'avenir se développent également de solides filières de formations bilingues. Dans cette même optique, le CAF demande à ce que l'élaboration du mandat de projets soit menée de façon participative en réunissant les représentantes et représentants de toutes les institutions de ces trois régions concernées par ces travaux. En effet, le CAF ne saurait accepter le développement d'un projet dont seulement la partie francophone ou seulement la partie germanophone serait concernée.

- **LOI SUR L'ADMINISTRATION NUMÉRIQUE**

Dans sa prise de position du 17 septembre 2020, le CAF constate avec satisfaction que l'article 9 du texte de la présente loi prévoit le respect des langues officielles. Le CAF demande quelques précisions après avoir pris connaissance de plusieurs exceptions prévues à l'alinéa 2 de l'article 9 du projet de loi. Il demande à être consulté si ces exceptions touchent la population de l'arrondissement de Biel/Bienne. Enfin, le CAF demande au canton de veiller à ce que Bedag Informatique SA garantisse dans l'ensemble des domaines d'activités le respect du bilinguisme. En effet, l'engagement de personnel et de cadres francophones est fondamental pour assurer une cohérence et une bonne gestion des besoins de la clientèle francophone.

- **LOI SUR LES PRESTATIONS DE SOUTIEN AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

Dans sa prise de position du 22 octobre 2020, le CAF émet de sérieux doutes quant à la volonté de transposer un outil d'évaluation standardisé venant d'Allemagne au contexte bernois et bilingue qui plus est. Les différences de traditions scientifiques, mais également culturelles intervenant dans ce domaine soutiennent les réserves du CAF qui demande de s'inspirer aussi de la pratique des cantons romands dans ce domaine. En effet, bien que le rapport annonce que cet outil est déjà appliqué dans plusieurs cantons alémaniques, ce n'est pas le cas dans les cantons romands. Le CAF questionne la possibilité de transposer un tel outil du côté francophone. Les cantons romands font le choix d'autres approches qui se construisent à partir du terrain vers un modèle généralisé et non l'inverse. Cela implique un travail en étroite collaboration avec les institutions et les personnes du terrain. Ainsi, le CAF regrette que l'ensemble du modèle et des propositions faites dans le rapport n'aient pas bénéficié d'une discussion approfondie sur ces autres approches et en collaboration avec les acteurs et actrices du terrain. Cela aurait sans doute permis d'anticiper les possibles difficultés d'implémentation d'un tel modèle dans la partie francophone et bilingue du canton. Pour l'ensemble de ces raisons, le CAF demande à être consulté sur les ordonnances de mise en œuvre de cette loi.

- **RÉVISION TOTALE DE LA LOI CANTONALE SUR LE CONTRÔLE DES FINANCES**

Le CAF constate que cette révision vise d'une part à répondre aux besoins actuels, permettre de s'adapter aux évolutions dans le domaine de la surveillance et renforcer le statut institutionnel du Contrôle des finances. Dans sa prise de position du 24 novembre 2020, le CAF appelle de ses vœux que le respect des langues officielles du canton de Berne s'applique également à l'ensemble de l'exécution des tâches du Contrôle des finances ainsi qu'aux choix des expertes et des experts externes.

- **LOI CANTONALE SUR L'ENCOURAGEMENT DU SPORT ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE**

Il est prévu, dans le cadre de cette loi, d'évaluer les installations de façon à déterminer lesquelles sont d'importance régionale. Le CAF demande, dans sa prise de position du 24 septembre 2020, à ce que ces évaluations ne se réalisent pas uniquement à l'échelle du canton, mais que celles-ci prennent en compte des aspects plus culturels liés aux langues et au sport. Le CAF se tient à disposition pour mener une réflexion quant aux installations pouvant présenter un intérêt particulier dans ce domaine.

- **AUTORISATIONS DES DÉPENSES 2021 ; CRÉDIT D'ENGAGEMENT POUR LA HEP-BEJUNE ; PARTICIPATION DU CANTON DE BERNE**

Le CAF et le CJB ont pris position le 26 novembre 2020 pour recommander au Conseil-exécutif bernois d'approuver l'autorisation des dépenses 2021 pour la HEP-BEJUNE et de libérer ainsi le crédit de 6 503 500 francs y afférent.

- **LOI SUR LA SANTÉ PUBLIQUE**

Dans sa prise de position du 15 décembre 2020, le CAF rappelle que le canton de Berne a un rôle important à jouer dans le domaine des médecins spécialistes. En effet, outre la question des autorisations d'exercer qui est réglementée sur le plan fédéral, le CAF attend du canton qu'il propose une planification des soins tenant compte des besoins particuliers des régions francophones et bilingues du canton et cela notamment en matière de médecine spécialisée. Le CAF propose la modification de plusieurs articles de la loi concernant les formations postgrades afin d'éviter des pénuries de médecins spécialisés, notamment pour les francophones.

- **AUTORISATIONS DES DÉPENSES 2021 ; CRÉDIT D'ENGAGEMENT POUR LA HES-SO ET LA HE-ARC ; PARTICIPATION DU CANTON DE BERNE**

Le CAF a pris position le 17 décembre 2020, en commun avec le CJB, pour recommander au Conseil-exécutif du canton de Berne d'approuver l'autorisation de dépenses 2021 pour la HES-SO et la HE-Arc portant sur un montant de 12 100 000 francs.

- **ORDONNANCE PORTANT INTRODUCTION DE LA LÉGISLATION FÉDÉRALE RELATIVE À LA PANDÉMIE DE COVID-19 DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE**

Le CAF a été consulté à plusieurs reprises sur les modifications apportées à l'ordonnance portant introduction de la législation fédérale relative à la pandémie de Covid-19. Sans entrer dans le détail de ces consultations, le CAF a eu l'occasion de demander à l'OC en novembre 2020 que, si l'attribution des indemnités pour pertes financières ne concerne que les entreprises culturelles, alors celui-ci devrait envisager des mesures de soutien pour les actrices et acteurs culturels qui sont au bénéfice d'un statut d'indépendant. En effet, pour le CAF, il est primordial de soutenir de façon conséquente le secteur culturel dans son ensemble. Le CAF a aussi demandé d'envisager des mesures de soutien à leur égard et d'engager une réflexion approfondie avec les autres cantons afin de leur octroyer une aide appropriée. Le CAF a également demandé également à ce qu'une discussion soit rapidement engagée pour déterminer les principes et les critères retenus pour appliquer les soutiens aux « projets de transformation » et permettre l'émission de préavis déterminants du CAF. Enfin, il appelle à ce que l'OC intègre les communes dans ces réflexions.

- **RAPPORT COMBINÉ DE LA SUISSE SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION-CADRE DU CONSEIL DE L'EUROPE POUR LA PROTECTION DES MINORITÉS NATIONALES ET DE LA CHARTE EUROPÉENNE DES LANGUES RÉGIONALES OU MINORITAIRES**

Dans sa prise de position du 15 décembre 2020, le CAF fait plusieurs remarques et propositions en lien avec la politique, la législation et les pratiques linguistiques, l'enseignement, les autorités administratives, les services publics, les activités et équipements culturels ainsi que la vie économique et sociale. Il a notamment fait le point sur les avancées obtenues ces dernières années en matière de bilinguisme et de protection de la minorité francophone, et a mis en lumière les défis qu'il reste encore à surmonter.

#### 4.4.2. PROCÉDURES DE NOMINATIONS

- **COMMISSION INTERCANTONALE DES ARTS DE LA SCÈNE**

Le secrétariat général du CAF a reçu en date du 25 novembre 2020 une invitation à un corapport portant sur le renouvellement des mandats des membres de la Commission intercantonale des arts de la scène. Le CAF soutient les propositions de nominations de Mesdames Noelia Tajés et Natacha Kmarin et de Messieurs Fabrice Bessire et Jacques Beuchat en tant que membres de cette Commission pour la période 2021-2024.

- **RÉSEAU ÉGALITÉ BERNE FRANCOPHONE**

Le CAF approuve dans sa prise de position du 28 octobre 2020, dans le cadre de la consultation concernant le renouvellement général des mandats du Réseau égalité Berne francophones, les propositions de nomination des 13 membres pour la législature 2021-2024.

- **SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT FRANCOPHONE À LA DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DE LA CULTURE DU CANTON DE BERNE**

Le CJB et le CAF ont participé à la sélection des candidatures en vue de la nomination du nouveau secrétaire général adjoint francophone. Après avoir auditionné plusieurs candidates et candidats, la Commission de sélection a porté son choix sur M. Pierre-Alain Zürcher. Celui-ci a étudié le français, l'histoire et l'histoire de l'art à l'Université de Lausanne. Il enseigne au Gymnase français de Bienne depuis 1987, dont il devient le directeur en 2006, puis le recteur en 2016. L'expérience accumulée à ces différents postes fait qu'il connaît très bien le domaine de la formation dans le canton de Berne. Il est familier aussi du paysage culturel, puisqu'il faisait partie du conseil de fondation de la Fondation Charles Neuhaus Bienne.

## 4.5. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET TÂCHES COMMUNALES

Signée en 2012 et renouvelée en 2013 puis en 2017 pour une durée reconductible de quatre ans, la convention sur les tâches communales du CAF régit la participation financière des communes bilingues au fonctionnement du secrétariat général du CAF. Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, le total d'heures consacrées aux tâches communales a atteint près de 94 heures, soit 5.5 % du temps de travail global (cf. tableau 4) pratiquement dans la cible fixée par la convention (5 % du temps de travail).

**Tableau 4**

*Nombre d'heures consacrées aux tâches communales pour les années 2014 à 2020 et taux de ces heures par rapport au temps de travail global.*

Tâches communales	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'heures consacrées aux tâches communales	132	78	41	65	87	80	<b>94</b>
Taux par rapport au temps de travail global	8.4	4.9	2.5	4.2	5.6	4.9	<b>5.5</b>

La secrétaire générale du CAF siège au sein du Comité des Annales biennoises. Par cette participation, elle a contribué à augmenter la place du français dans les Annales biennoises en proposant des rédactrices et rédacteurs francophones pour l'élaboration d'articles, en rédigeant elle-même certains articles et en assurant la moitié des chroniques annuelles.

La secrétaire générale assume également des tâches administratives au sein de la Délégation biennoise aux affaires jurassiennes (DBAJ). La DBAJ a notamment traité de la révision de la loi sur le statut particulier, du second rapport d'évaluation de l'extension du périmètre d'action du CAF et a suivi le dossier portant sur la modification de l'ordonnance sur les droits politiques. Une importante coordination entre le CAF et les deux communes bilingues a également été établie dans le cadre du projet « Ecoles professionnelles 2020 ».

Finalement, le secrétariat général du CAF se coordonne sur plusieurs consultations avec les deux municipalités bilingues afin d'informer celles-ci – par exemple sur la question du double émoluments pour les avis officiels électronique - ou de soutenir certains questionnements de ces deux communes dans les prises de position du Conseil.

# 5. OBJECTIFS 2020 / ZIELE 2020

## 5.1. EVALUATION DES OBJECTIFS 2020

Pour l'année 2020, le CAF s'était fixé onze objectifs. Voici une évaluation de leur degré d'accomplissement, selon l'échelle suivante :

-  pas du tout accompli, à revoir, abandonner ou reformuler complètement
-  peu d'avancées, difficultés, à revoir ou reconduire partiellement
-  bonnes avancées, projet en cours et/ou à reconduire/poursuivre
-  très bonnes avancées, projet en bonne voie, résultats tangibles
-  terminé, largement accompli ; à classer ou à reconduire sous d'autres formes

### **PARTICIPER ACTIVEMENT AUX RÉFLEXIONS ET À LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT D'EXPERTS SUR LE BILINGUISME EN DIALOGUE AVEC LES PARTENAIRES CANTONAUX, RÉGIONAUX ET LOCAUX**

Le CAF constate quelques avancées dans la réalisation de cet objectif. Il suit avec attention la mise en œuvre des différentes mesures prévues par le canton de Berne visant à renforcer le bilinguisme cantonal. Il participe et donne des impulsions au canton de Berne dans certains domaines et travaille en étroite collaboration avec de nombreux partenaires tels que le Forum du bilinguisme ou le CJB. Les secrétaires générales du CAF et du CJB ont notamment pris part à une visioconférence réunissant la Conférence des relais francophones (CoReFra) le 21 avril 2020. Lors de cette séance, il a été discuté de l'avancement des travaux dans chacune des directions cantonales. Le CAF et le CJB ont eu l'occasion de donner des impulsions, des idées et de proposer leur soutien dans des domaines tels que l'emploi, la culture, la formation, l'établissement des contrats de prestation, etc.

Le 16 septembre 2020, la secrétaire générale du CAF a pris part, aux côtés de la secrétaire générale du CJB et du vice-chancelier, à la rencontre de la Commission du personnel du canton de Berne. Le CAF a mis en place et cela depuis plusieurs années un suivi des annonces d'emplois publiées par le canton de Berne au moyen de pointages réalisés tout au long de l'année. Sur la base de ces données, il est possible de présenter certains exemples de bonnes et de moins bonnes pratiques concernant le respect des langues officielles dans le processus de publication des annonces d'emploi. Il s'agit ainsi de se baser sur des exemples concrets pour mener des réflexions approfondies dans le domaine du processus de recrutement. Ces données ont pu être présentées ainsi que les attentes du CAF et du CJB en matière de recrutement de personnes francophones au sein de l'administration. Cette première discussion a conduit à une rencontre le 10 décembre 2020 avec Mme la conseillère d'Etat B. Simon, le chef de l'Office du personnel du canton de Berne, le relais francophone de la Direction des finances, le vice-chancelier du canton de Berne afin d'approfondir les discussions initiées le 16 septembre 2020.

Le 19 octobre 2020, lors des rencontres annuelles entre Mme la conseillère d'Etat C. Häsler, une délégation de la Direction de l'instruction publique et de la culture (INC) et les commissions formation, santé-social et culture du CAF, des discussions ont eu lieu quant à la mise en œuvre des mesures prévues par le canton en matière de bilinguisme. Le CAF a demandé notamment à prendre une part active dans les travaux qui conduiront l'Office de la culture à mettre en place un prix du bilinguisme.

Le CAF et le Forum du bilinguisme se sont engagés dans la protection du personnel de puériculture francophone travaillant en espace bilingue. Ce dossier a conduit les deux institutions à discuter avec la

Direction de l'instruction publique et de la culture (INC), la Direction de la santé des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) ainsi que le Centre de puériculture du canton de Berne et à interroger la pertinence d'inscrire certains garde-fous en matière de bilinguisme et de protection de la minorité francophone au sein des contrats de prestation cantonaux. Ces démarches doivent se poursuivre durant l'année 2021.

Finalement, le CAF a été invité par la Confédération à faire part de son regard sur ces questions dans le cadre de la consultation visant l'élaboration du Rapport combiné de la Suisse sur la mise en œuvre de la Convention-cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales et de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (cf. point 4.4.1).

## **PROPOSER DES SOLUTIONS POLITIQUES POUR MAINTENIR ET DÉVELOPPER DES FORMATIONS FRANCOPHONES ET BILINGUES AU NIVEAU DU SECONDAIRE II ET DU TERTIAIRE EN COHÉRENCE AVEC LES BESOINS DE LA POPULATION DE LA RÉGION**

L'objectif est partiellement atteint et doit encore se poursuivre durant l'année 2021. Le CAF a mené plusieurs actions visant à faire entendre la voix des 30 000 francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne dans ce domaine. Outre les jours fixes organisés entre la COFRA, le CJB et le CAF, les séances de délégations HEP, HES-SO/HE-Arc et CIIP ou encore les séances régulières de la Commission formation, santé-social, le CAF a rencontré à plusieurs reprises durant l'année 2020 les directrices et directeurs des institutions de formation du secondaire II. Le CAF est également impliqué dans les projets « Ecoles professionnelles 2020 » et s'engage pour maintenir et développer des filières solides de formation francophone, germanophone, mais aussi bilingue dans la région Seeland-Biel/Bienne et cela en collaboration notamment avec l'association seeland-biel/bienne et la Ville de Bienne (cf. chapitre 1). Dans le cadre de ce projet, le CAF a dû intervenir à plusieurs reprises auprès de la Direction de l'instruction publique et de la culture, pour rappeler que scinder les formations en deux pôles distincts - germanophone d'un côté et francophone de l'autre - n'est pas acceptable pour la région biennoise et ne semble pas répondre aux objectifs que le canton s'est fixé en matière de développement du bilinguisme. Le CAF et de nombreux partenaires ont demandé à ce que le bilinguisme fasse partie intégrante de l'analyse menée en matière de répartition des filières de formations. Les travaux se poursuivent durant l'année 2021.

Le CAF a pris position sur plusieurs lois touchant les écoles du degré tertiaire telles que les lois sur l'Université de Berne, sur la Haute école spécialisée bernoise et sur la Haute école pédagogie germanophone ou encore la loi portant adhésion au Concordat intercantonal instituant la Haute Ecole Pédagogique commune aux cantons de Berne, Jura et Neuchâtel (cf. point 4.4.1).

## **POURSUIVRE LE RENFORCEMENT DES PLACES D'APPRENTISSAGE EN FRANÇAIS À BIENNE, EN PARTICULIER DANS LES DOMAINES DE LA VENTE, DE LA SANTÉ ET DE L'ADMINISTRATION**

Le CAF continue d'atteindre ses objectifs dans ce domaine. La pandémie de la Covid-19 a demandé une grande flexibilité à l'association aJir afin de poursuivre ses activités de coaching et de garder contact avec les jeunes intégrés au projet apprentissage. Le CAF a soutenu ce projet durant l'année 2020 en s'impliquant dans la demande de subvention via la loi fédérale sur les langues (LLC), en soutenant l'association aJir dans certaines auditions avec des jeunes qui souhaitaient intégrer le deuxième volet du projet, mais également en demandant un soutien du canton de Berne afin de développer un nouveau module ayant pour objectif l'analyse et la sensibilisation à des démarches de postulation dans un contexte germanophone et bilingue. Le bilan des mesures mises en place par le groupe de travail pour la promotion de l'apprentissage à Bienne - mesures dont fait partie le projet avec l'association aJir – est positif.

Le CAF a également demandé, pour l'année 2020, des indications supplémentaires quant aux statistiques dans le domaine de l'apprentissage. Il souhaitait notamment analyser les flux d'étudiantes et d'étudiants résidant à Bienne et se formant hors de la région et du canton. Par sa représentante au sein du Conseil d'école du CFP, le CAF a pris indirectement part à la commission de sélection de la nouvelle directrice de cette institution.

Finalement, lors d'une rencontre le 10 décembre 2020 réunissant Mme la conseillère d'Etat B. Simon, la délégation de la Direction des finances, le vice-chancelier du canton de Berne et des représentantes du CJB, les représentantes du CAF ont abordé la question des stages et des places d'apprentissage au sein de l'administration cantonale.

## **TRAVAILLER EN COLLABORATION AVEC LES COMMUNES BILINGUES DE L'ARRONDISSEMENT DE BIEL/BIENNE ET EN SOUTIEN DU FORUM DU BILINGUISME À LA MISE EN PLACE D'UNE CHARTE VISANT UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DES DEUX LANGUES OFFICIELLES DANS LA VENTE ET LES COMMERCES, DANS LE RESPECT DE LA LIBERTÉ ÉCONOMIQUE**

L'objectif n'est pas atteint et souffre de quelques retards dans sa mise en œuvre. Le CAF est en contact avec le Forum du bilinguisme. Un premier texte a été soumis au secrétariat général du CAF en juin 2020, mais il demeure beaucoup de questions à résoudre et de approfondissements à faire. Durant l'année 2020, le CAF n'a eu que peu d'occasion de s'atteler à ce dossier et estime que les travaux doivent continuer. Cet objectif sera reconduit en 2021.

## **SOUTENIR ET AMÉLIORER LE DÉVELOPPEMENT DU BILINGUISME ET LA PRISE EN COMPTE DES BESOINS DE LA POPULATION FRANCOPHONE DANS LE DOMAINE DES SOINS**

Le CAF a eu l'occasion de travailler à la réalisation de cet objectif et cela à plusieurs niveaux. En début d'année 2020, le CAF s'est engagé au côté des députées et députés biennois dans le dossier du manque de médecins spécialistes dans le domaine de l'urologie. Cet engagement a conduit le CAF à s'entretenir avec Mme la médecin cantonale Linda Nartey le 22 septembre 2020. Cette rencontre a été l'occasion de mieux faire comprendre les enjeux existant en matière de prise en charge de la patientèle dans un espace bilingue tel que celui de Bienne. Les discussions ont conduit également les intervenantes et intervenants à relever l'importance de rendre visible les services et offres francophones. Mme L. Nartey a proposé de mettre à disposition des institutions de la région les spécialistes qui peuvent assurer une prise en charge en français. Le CAF a rappelé l'importance de la formation de spécialistes à Bienne de façon à assurer une relève qui puisse travailler dans les deux langues.

Le CAF, en collaboration avec le Forum du bilinguisme, a soutenu le CHB dans sa demande de subvention via la loi fédérale sur les langues (LLC) pour l'année 2020. Finalement, le CAF a également abordé à plusieurs reprises la possibilité que le CHB déménage à Brügg. Il a systématiquement été rappelé l'importance de maintenir les avancées obtenues ces dernières années dans le domaine du bilinguisme et de poursuivre le développement de celui-ci.

## **PARTICIPER AUX RÉFLEXIONS ET AMÉLIORER AVEC LE CJB ET LES MILIEUX CONCERNÉS LA PRISE EN CHARGE D'ENFANTS ET D'ADOLESCENTS PLACÉS ET LE SOUTIEN DES FAMILLES FRANCOPHONES EN DIFFICULTÉS DANS LA RÉGION**

Le CAF, en collaboration avec le CJB, la Plateforme des institutions pour enfants et adolescents du Jura bernois et de Bienne francophone (PIEA), l'Association des directions d'institutions et ateliers socio-éducatifs francophones bernoises (adiase), la Ville de Bienne ainsi que les représentantes de trois directions cantonales (INC, DSSI et DIJ), s'est engagé durant toute l'année 2020 afin de trouver des solutions pour développer les prestations de soutien et de protection dans le domaine de l'enfance et de l'adolescence. Réunis au sein d'un groupe de coordination fondé en 2019 suite à la prise de connaissances de deux rapports réalisés par la DIJ et le DSSI et mettant en évidence les besoins importants en matière de prises en charge des enfants et jeunes dans les régions francophones et bilingues du canton de Berne, les partenaires ont pu aboutir au développement de six places d'accueil d'urgence et d'observation au CEPC de Courtelary. Ces places permettent ainsi de répondre à un premier besoin urgent constaté au sein des rapports de la DIJ et de la DSSI et pour lequel le CAF et le CJB avaient soutenu le CEPC dans cette démarche depuis plusieurs années. Ces places seront effectives en 2021. Les séances de ce groupe de coordination ont permis également d'analyser plusieurs autres projets visant la prise en charge d'enfants et d'adolescent·e·s, de discuter des besoins en matière d'enseignement spécialisé et des solutions qui pourraient être mises en place à l'avenir pour palier à ces besoins.

Le CAF, le CJB et la PIEA ont collaboré étroitement ensemble afin de faire entendre la voix du Jura bernois et de l'arrondissement de Biel/Bienne dans l'établissement de la nouvelle législation sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants et aux adolescent·e·s. Cette nouvelle législation entrera en vigueur en 2022. Le CAF s'engagera en 2021 à trouver des solutions pour pérenniser ce groupe de coordination qui est précieux pour la planification des solutions et répondre aux besoins dans les régions francophone et bilingue du canton de Berne.

## **ASSURER, DANS L'INTÉRÊT DES FRANCOPHONES DE LA RÉGION, LA POURSUITE D'UNE BONNE COLLABORATION AVEC LE CJB, LA VILLE DE BIENNE, LA COMMUNE D'EVILARD AINSI QUE LES PARTENAIRES DU CAF DANS LES PRISES DE POSITION ET LES DOSSIERS CLÉS. DÉVELOPPER PROGRESSIVEMENT LES CONTACTS AVEC LES COMMUNES GERMANOPHONES DE L'ARRONDISSEMENT DE BIEL/BIENNE**

Le CAF attache une importance particulière à l'entente et à la collaboration qu'il entretient avec le CJB (cf. chapitre 9) et les autorités cantonales. Il s'agit de partenaires essentiels sans lesquels un grand nombre de dossiers ne pourrait pas trouver de solution. En 2020, les collaborations avec le CJB se sont poursuivies. Les deux Conseils ont présenté en juin 2020 leur nouvelle identité visuelle. Celle-ci rend visible les liens qui existent entre les deux Conseils. Le CAF et le CJB ont également collaboré étroitement à la refonte complète de leurs sites internet. Là encore, une volonté de maintenir un visuel commun a été exprimée.

Le CAF et le CJB ont pris position sur plusieurs dossiers communs tels que les autorisations de dépenses 2021 pour la HES-SO et la HEP-BEJUNE, mais aussi concernant la mise en place de la nouvelle législation sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants et aux adolescent-e-s. Ils ont également participé à plusieurs rencontres avec des membres de l'autorité cantonale afin de discuter de dossiers tels que les offres d'emploi au sein de l'administration cantonale ou du développement du bilinguisme. Le CAF regrette toutefois qu'à cause de la pandémie mondiale du coronavirus, seule la rencontre entre les membres des Bureaux du CAF et du CJB a pu avoir lieu.

Le CAF collabore avec plusieurs organes cantonaux ainsi que, dans une moindre mesure, avec la Députation francophone du Grand Conseil et les députées et députés biennois.

La collaboration avec la Ville de Bienne et la commune d'Evilard est également essentielle (cf. chapitre 11). En 2020, la Délégation biennoise aux affaires jurassiennes s'est notamment prononcée sur la révision de la loi sur le statut particulier ainsi que sur le deuxième rapport d'évaluation de l'extension du périmètre d'action du CAF. Le CAF se coordonne avec les autorités communales de la Ville de Bienne et de la commune d'Evilard, mais également avec l'association [seeland.biel/bienne](http://seeland.biel/bienne), dans le cadre du projet « Ecoles professionnelles 2020 ». Des représentantes et représentants de la Ville de Bienne siègent au sein du groupe pour la promotion de l'apprentissage ainsi que dans le groupe de coordination cantonale concernant les prestations de soutien et de protection de l'enfance et de l'adolescence.

Finalement, le CAF a mis en place en 2020 une commission non permanente afin de développer les liens avec les communes germanophones de l'arrondissement de Biel/Bienne. Cette commission a pour mandat de s'approcher de ces communes et de présenter les différents outils et compétences du CAF, outils et compétences pouvant être un soutien pour celles-ci. Il était prévu en 2020 de rencontrer la commune d'Orpund lors d'une séance plénière, or cette rencontre a dû être annulée suite aux mesures prises par les autorités fédérales et cantonales dans la lutte contre la Covid-19.

## **AMÉLIORER EN COLLABORATION AVEC LES ACTEURS CANTONAUX LA PRISE EN COMPTE DU FRANÇAIS ET DU BILINGUISME DANS LES OFFRES D'EMPLOI ET L'ENGAGEMENT DU PERSONNEL ADMINISTRATIF CANTONAL**

Le CAF, en étroite collaboration avec le CJB mais également avec la Chancellerie d'Etat et l'Office du personnel du canton de Berne, a présenté le 16 septembre 2020 devant la Commission du personnel du canton les résultats des différents pointages réalisés tout au long de l'année concernant les offres d'emploi publiées par l'administration cantonale. Suite à cette présentation, le CJB et le CAF ont rencontré le 10 décembre 2020 Mme la conseillère d'Etat B. Simon, le vice-chancelier du canton de Berne, le chef de l'Office du personnel et le relais francophone de la FIN. Lors de cette rencontre, le CAF et le CJB ont fait part de leurs attentes concernant le processus d'engagement du personnel de l'administration. Ils ont notamment insisté sur le fait que le canton de Berne devrait engager davantage de stagiaires francophones cela afin d'une part de sensibiliser le personnel germanophone à la présence de la langue française sur le territoire cantonal, mais aussi de permettre aux jeunes en formation de développer des expériences dans une administration majoritairement germanophone. Le CAF et le CJB ont également présenté leurs questions quant à la publication des offres d'emploi. Cela a permis de générer une discussion et d'inciter l'Office du personnel à consulter les deux Conseils dans la mise en place des documents internes à l'administration présentant les sept étapes du processus de recrutement du personnel de l'Etat. Ce travail

d'analyse des documents devra être réalisés durant l'année 2021. Finalement, le CAF et le CJB ont demandé à ce que les statistiques présentant la répartition du personnel selon les langues officielles soient davantage rendue visible sur le site de la Direction des finances et cela au même titre que les statistiques présentant la répartition du personnel selon l'âge, le sexe ou le taux d'occupation. Cette dernière requête n'a toutefois pas été retenue par la Direction des finances et la statistique du personnel selon la langue officielle demeure accessible uniquement au sein du rapport sur les ressources humaines.

## **DISCUTER AVEC LES ACTEURS CONCERNÉS AFIN D'ASSURER UN SOUTIEN À LA RELÈVE DANS LES DIFFÉRENTS DOMAINES CULTURELS DE LA RÉGION**

Le CAF a à cœur de soutenir la relève dans les différents domaines culturels afin d'assurer une culture francophone vive et active dans la région. Cet engagement est d'autant plus fondamentalement que le secteur culturel a été fortement touché par les mesures prises par les autorités cantonales et fédérales dans la lutte contre le coronavirus. Le CAF s'est donc engagé dans ce domaine, mais ne peut encore annoncer d'avancée particulière par rapport à l'objectif qu'il s'est fixé. Le CAF a notamment soutenu l'Ecole de musique de Bienne dans ses démarches visant à obtenir une subvention via la loi fédérale sur les langues. La Commission culture du CAF également rencontré des représentants de l'Atelier 6/15 et d'Usinesonore durant l'année 2020. Les travaux doivent se poursuivre notamment avec le Service des fonds du canton de Berne.

## **SOUTENIR LE MILIEU CULTUREL FRANCOPHONE BIENNOIS FACE AUX CONSÉQUENCES DE LA CRISE INDUITE PAR LA PANDÉMIE MONDIALE DE LA COVID-19**

Le CAF s'est engagé avec force dans cet objectif durant l'année 2020. Le secteur culturel est l'un des secteurs qui a été le plus touché par les mesures prises par les autorités fédérales et cantonales dans la lutte contre le coronavirus. Le CAF a été consulté plusieurs fois en urgence pour les modifications de l'ordonnance portant introduction de la législation fédérale relative à la pandémie de COVID-19 dans le domaine de la culture. Le secrétaire générale adjoint francophone de la Direction de l'instruction publique et de la culture ainsi que la déléguée aux affaires francophones et bilingues de l'OC et à la culture du CJB se sont entretenus régulièrement avec les présidentes et présidents des commissions en charge de la culture au CAF et au CJB ainsi que la secrétaire générale du CAF. Lors de ces rencontres, le CAF a ainsi pu relayer les questions provenant des actrices et acteurs culturels et poser quelques garde-fous dans les révisions successives de l'ordonnance. Ces rencontres ont permis également de faire le point sur l'évolution de la situation.

Le CAF a été en contact avec les artistes et institutions culturelles et a pris part également à une rencontre avec la Ville de Bienne organisée par l'Assemblée des associations et organismes culturels Biel-Bienne (AAOC). Il a ainsi pu relayer les témoignages des personnes ainsi que les attentes de l'AAOC auprès des responsables cantonaux. Le CAF et le CJB ont rencontré l'administrateur du fOrum culture, M. L. Gafner, afin de discuter des résultats du sondage lancé par cette organisation concernant la gestion et l'impact de la pandémie du coronavirus sur le secteur culturel interjurassien.

## **GARANTIR UNE VOIX AUX 30 000 FRANCOPHONES DE L'ARRONDISSEMENT**

Le CAF s'est engagé tout au long de l'année afin d'atteindre cet objectif. Une commission non permanente a été mise en place en 2020 afin d'intensifier les liens avec les 17 communes germanophones de l'arrondissement de Biel/Bienne, mais également afin de mieux comprendre les besoins de ces communes et de la population francophone. Le CAF dispose de plusieurs outils et compétences qu'il souhaite pouvoir mettre à disposition de ces communes.

Le CAF a participé, dans le cadre de la DBAJ et en collaboration avec la Chancellerie d'Etat, à l'élaboration du second rapport d'évaluation concernant l'extension du périmètre d'action de CAF. Cette extension du périmètre d'action de l'ancien district bilingue de Bienne à l'arrondissement administratif Biel/Bienne est essentiel pour assurer une voix aux 30 000 francophones de cet arrondissement. Le CAF a également contribué aux travaux menés dans le cadre du « statu quo + » et à la consultation relative à la révision de la loi sur le statut particulier.

Le CAF a également rendu visible systématique les projets culturels sur lesquels il se prononce et qui provenaient de son nouveau périmètre d'action. Cela a été fait tant dans le rapport d'activités que dans les communiqués de presse ainsi que les interventions médiatiques.

Le CAF cherche également à intensifier ses liens avec l'association seeland.biel/bienne et cela notamment dans le cadre du projet « Ecoles professionnelles 2020 ». Ces collaborations ont permis d'intervenir dans le cadre de ce projet et de relayer les besoins de l'ensemble de la population francophone de l'arrondissement de Biel/Bienne, notamment les 30 000 francophones.

## 5.2. EVALUATION DER ZIELE 2020

Der RFB hatte sich für das Jahr 2020 insgesamt elf Ziele gesetzt. Hier eine Beurteilung des Erfüllungsgrads gemäss folgender Skala:

-  nicht erfüllt, muss überprüft, aufgegeben oder komplett umformuliert werden
-  wenig fortgeschritten, Schwierigkeiten, muss überprüft oder teilweise erneuert werden
-  gut fortgeschritten, Projekt läuft und/oder muss erneuert/fortgesetzt werden
-  sehr gut fortgeschritten, Projekt auf gutem Weg, Resultate greifbar
-  abgeschlossen, weitgehend erfüllt, muss abgeschrieben bzw. in anderer Form erneuert werden

### **AKTIVES MITWIRKEN BEI DEN ÜBERLEGUNGEN UND BEI DER UMSETZUNG DER EMPFEHLUNGEN DES EXPERTENBERICHTS ÜBER DIE ZWEISPRACHIGKEIT, DIES IM DIALOG MIT DEN KANTONALEN, REGIONALEN UND LOKALEN PARTNERN**

Der RFB stellt einige Fortschritte bei der Erreichung dieses Ziels fest. Er verfolgt die Umsetzung der verschiedenen vom Kanton Bern geplanten Massnahmen zur Stärkung der kantonalen Zweisprachigkeit mit grösster Aufmerksamkeit. Er ist Mitwirkender und Impulsgeber des Kantons Bern in bestimmten Bereichen und arbeitet eng mit zahlreichen Partnern wie dem Forum für die Zweisprachigkeit und dem BJR zusammen. Die Generalsekretärinnen des RFB und des BJR nahmen am 21. April 2020 an einem Online-Treffen der Konferenz der frankophonen Anlaufstellen der Direktionen und der Staatskanzlei des Kantons Bern (KOFRAN) teil. Bei diesem Treffen wurde der Arbeitsfortschritt in jeder kantonalen Direktion besprochen. Der RFB und der BJR hatten die Möglichkeit, Impulse und Ideen zu geben und ihre Unterstützung in Bereichen wie Beschäftigung, Kultur, Ausbildung, Erstellen von Dienstleistungsverträgen usw. anzubieten.

Am 16. September 2020 nahm die Generalsekretärin des RFB zusammen mit der Generalsekretärin des BJR und dem Vizestaatschreiber an der Sitzung der Personalkommission des Kantons Bern teil. Seit mehreren Jahren überwacht der RFB die vom Kanton Bern veröffentlichten Stellenanzeigen durch ganzjährige Stichkontrollen. Auf der Grundlage dieser Daten ist es möglich, einige Beispiele für gute und weniger gute Praktiken in Bezug auf die Achtung der Amtssprachen im Prozess der Veröffentlichung von Stellenanzeigen zu präsentieren. Ziel ist es, anhand konkreter Beispiele weitere Überlegungen zum Anstellungsprozess von Kantonsmitarbeitenden anzustellen. Diese Daten wurden ebenso vorgestellt wie die Erwartungen von RFB und BJR in Bezug auf die Rekrutierung von französischsprachigen Personen innerhalb der kantonalen Verwaltung. Dieses erste Gespräch führte am 10. Dezember 2020 zu einem Treffen mit Regierungsrätin Beatrice Simon, dem Leiter des Personalamts des Kantons Bern, der französischsprachigen Anlaufstelle der Finanzdirektion und dem Vizestaatschreiber des Kantons Bern, um die am 16. September 2020 begonnenen Gespräche zu vertiefen.

Am 19. Oktober 2020, anlässlich des jährlichen Treffens zwischen Regierungsrätin Christine Häsler, einer Delegation der Bildungs- und Kulturdirektion (BKD) sowie den Bildungs-, Gesundheits-/Sozial- und

Kulturkommissionen des RFB, wurde die Umsetzung der geplanten kantonalen Massnahmen zur Zweisprachigkeit diskutiert. Insbesondere bat der RFB darum, sich aktiv an den Arbeiten des Amts für Kultur im Hinblick auf die Schaffung eines Zweisprachigkeitspreises zu beteiligen.

Der RFB und das Forum für die Zweisprachigkeit haben sich mit der Frage der Entlöhnung von französischsprachigem Kinderbetreuungspersonal, das im zweisprachigen Raum arbeitet, befasst. Dieses Thema hat die beiden Institutionen dazu veranlasst, Gespräche mit der BKD, der Gesundheits-, Sozial- und Integrationsdirektion (GSI) sowie der Mütter- und Väterberatung des Kantons Bern zu führen und zu verlangen, dass bestimmte Leitplanken in Bezug auf die Zweisprachigkeit und den Schutz der französischsprachigen Minderheit in die kantonalen Dienstleistungsverträge aufgenommen werden. Diese Schritte sollen 2021 fortgesetzt werden.

Schliesslich wurde der RFB vom Bund eingeladen, sich im Rahmen des Konsultationsverfahrens zur Vorbereitung des kombinierten Berichts der Schweiz über die Umsetzung des Rahmenübereinkommens des Europarats zum Schutz nationaler Minderheiten und der Europäischen Charta der Regional- oder Minderheitensprachen zu diesen Fragen zu äussern (vgl. Punkt 4.4.1).

## **VORSCHLAGEN VON POLITISCHEN LÖSUNGEN FÜR DIE AUFRECHTERHALTUNG UND WEITERENTWICKLUNG FRANZÖSISCH- UND ZWEISPRACHIGER AUSBILDUNGEN AUF SEKUNDARSTUFE II UND AUF TERTIÄRSTUFE, DIES IN ABSTIMMUNG MIT DEN BEDÜRFNISSEN DER BEVÖLKERUNG IN DER REGION**

Das Ziel wurde teilweise erreicht und soll 2021 weiterverfolgt werden. Der RFB hat eine Reihe von Aktionen durchgeführt, um sicherzustellen, dass die Stimme der 30 000 Französischsprachigen im Verwaltungskreis Biel/Bienne auf diesem Gebiet gehört wird. Zusätzlich zu den Sitzungen mit der französischsprachigen Koordinationskonferenz (FRAKO) und dem BJR, den Treffen der HEP-BEJUNE-, HES-SO/HE-Arc- und CIIP-Delegationen sowie den regelmässigen Sitzungen der Bildungs-, Gesundheits- und Sozialkommission traf sich der RFB im Laufe des Jahres 2020 mehrmals mit den Direktorinnen und Direktoren der Bildungseinrichtungen der Sekundarstufe II. Der RFB ist auch am Projekt «Berufsschulen 2020» beteiligt und engagiert sich für den Erhalt und die Weiterentwicklung französisch-, deutsch- und zweisprachiger Ausbildungsgänge in der Region Seeland-Biel/Bienne, insbesondere in Zusammenarbeit mit dem Verein seeland-biel/bienne und der Stadt Biel. Im Rahmen dieses Projekts musste der RFB mehrmals bei der BKD intervenieren, um darauf hinzuweisen, dass die Aufteilung der Ausbildungsgänge in zwei unterschiedliche Gruppen – deutschsprachig auf der einen und französischsprachig auf der anderen Seite – für die Region Biel/Bienne nicht akzeptabel ist und nicht den Zielen zu entsprechen scheint, die sich der Kanton in Bezug auf die Weiterentwicklung der Zweisprachigkeit gesetzt hat. Der RFB und viele Partner haben darum gebeten, dass die Zweisprachigkeit ein integraler Bestandteil der Analyse der Verteilung der Studiengänge ist. Die Arbeiten werden 2021 fortgesetzt.

Der RFB hat zu mehreren Gesetzen Stellung genommen, die die Schulen der Tertiärstufe betreffen, wie z. B. das Universitätsgesetz, das Gesetz über die Berner Fachhochschule, das Gesetz über die deutschsprachige Pädagogische Hochschule oder das Gesetz über den Beitritt zum Konkordat über die gemeinsame Pädagogische Hochschule der Kantone Bern, Jura und Neuenburg (vgl. Punkt 4.4.1).

Das RFB hat auch mit dem Forum für die Zweisprachigkeit an zwei Dossiers zum Thema Bildung zusammengearbeitet. Das erste Dossier betraf die Weiterbildung des Personals der Mütter- und Väterberatung, das im zweisprachigen Raum arbeitet. Das zweite betraf die Weiterbildung der französischsprachigen Fachpersonen Betreuung (vgl. Kapitel 11).

## **FORTSETZEN DER MASSNAHMEN ZUR STÄRKUNG FRANZÖSISCHSPRACHIGER LEHRSTELLEN IN BIEL, NAMENTLICH IN DEN BEREICHEN VERKAUF, GESUNDHEIT UND VERWALTUNG**

Der RFB erreicht weiterhin seine Ziele in diesem Bereich. Die COVID-19-Pandemie erforderte vom Verein aJir grosse Flexibilität, um die Coaching-Aktivitäten fortzusetzen und den Kontakt zu den in das Projekt integrierten Jugendlichen aufrechtzuerhalten. Der RFB unterstützte dieses Projekt im Jahr 2020, indem er bei den Beitragsgesuchen gemäss Bundesgesetz über die Landessprachen und die Verständigung zwischen den Sprachgemeinschaften (Sprachengesetz, SpG) mitwirkte, indem er den Verein aJir bei bestimmten Anhörungen mit Jugendlichen unterstützte, die am zweiten Projektteil teilnehmen wollten, aber auch indem er den Kanton Bern

um Unterstützung bat, um ein neues Modul mit dem Ziel der Analyse und Sensibilisierung für Bewerbungsverfahren in einem deutschsprachigen und zweisprachigen Kontext zu entwickeln. Die Ergebnisse der von der Arbeitsgruppe zur Förderung der Lehrlingsausbildung in Biel durchgeführten Massnahmen – zu denen auch das Projekt mit dem Verein aJir gehört – sind positiv.

Der RFB bat in Zusammenarbeit mit dem Forum für die Zweisprachigkeit auch um zusätzliche Informationen zur Lehrlingsstatistik für das Jahr 2020. Insbesondere wollte er die Bewegungen der Studentinnen und Studenten analysieren, die in Biel leben und ausserhalb der Region und des Kantons studieren. Über seine Vertreterin im Schulrat des BBZ nahm der RFB indirekt in der Findungskommission für die neue Direktorin dieser Einrichtung teil.

Schliesslich diskutierten die RFB-Vertreterinnen und -Vertreter bei einem Treffen am 10. Dezember 2020 mit Regierungsrätin Beatrice Simon, der Delegation der Finanzdirektion, dem Vizestaatsschreiber des Kantons Bern und Vertreterinnen des BJR das Thema Praktika und Lehrstellen in der kantonalen Verwaltung.

### **MITWIRKEN, IN ZUSAMMENARBEIT MIT DEN ZWEISPRACHIGEN GEMEINDEN DES VERWALTUNGSKREISES BIEL/BIENNE UND ALS UNTERSTÜTZUNG DES FORUMS FÜR DIE ZWEISPRACHIGKEIT, BEI DER ERARBEITUNG EINER CHARTA ZUR BESSEREN BERÜCKSICHTIGUNG DER BEIDEN AMTSSPRACHEN IM VERKAUF UND IM HANDEL, DIES IM RESPEKT GEGENÜBER DER UNTERNEHMERISCHEN FREIHEIT**

Das Ziel wurde nicht erreicht und verzeichnet einige Verzögerungen bei der Umsetzung. Der RFB steht in Kontakt mit dem Forum für die Zweisprachigkeit. Ein erster Text wurde dem RFB-Generalsekretariat im Juni 2020 vorgelegt, aber es sind noch viele Fragen zu beantworten und weitere Arbeiten zu leisten. 2020 hatte der RFB nur wenig Gelegenheit, an diesem Thema zu arbeiten, und er ist der Meinung, dass die Arbeit fortgesetzt werden sollte. Dieses Ziel wird 2021 erneuert.

### **UNTERSTÜTZEN UND VERBESSERN DER WEITERENTWICKLUNG DER ZWEISPRACHIGKEIT UND DER BERÜCKSICHTIGUNG DER BEDÜRFNISSE DER FRANZÖSISCHSPRACHIGEN BEVÖLKERUNG IM PFLEGEBEREICH**

Der RFB hatte die Möglichkeit, auf mehreren Ebenen auf dieses Ziel hinzuwirken. Anfang 2020 engagierte sich der RFB gemeinsam mit den Bieler Grossrätinnen und Grossräten für das Thema des Fachkräftemangels im Bereich der Urologie. Dieses Engagement veranlasste den RFB am 22. September 2020 zu einem Treffen mit Kantonsärztin Linda Nartey. Das Treffen war eine Gelegenheit, die Probleme, die bei der Patientenversorgung in einem zweisprachigen Gebiet wie Biel auf dem Spiel stehen, besser zu verstehen. In den Diskussionen wurde darauf hingewiesen, wie wichtig es ist, französischsprachige Dienstleistungen und Angebote sichtbar zu machen. Die Kantonsärztin schlug vor, den Einrichtungen in der Region die Fachkräfte zur Verfügung zu stellen, die die Betreuung in französischer Sprache übernehmen können. Der RFB erinnerte daran, wie wichtig die Ausbildung von Spezialisten in Biel ist, um sicherzustellen, dass die nächste Generation von Spezialisten in beiden Sprachen arbeiten kann.

Der RFB unterstützte in Zusammenarbeit mit dem Forum für die Zweisprachigkeit das Spitalzentrum Biel (SZB) bei seinem Subventionsgesuch für das Jahr 2020 gemäss eidgenössischem Sprachengesetz. Schliesslich wurden in Sitzungen auch mehrmals die Möglichkeit eines Umzugs des SZB nach Brugg und die Auswirkungen, die ein solcher Umzug auf die Achtung der Zweisprachigkeit haben könnte, diskutiert. Es wurde systematisch betont, wie wichtig es ist, die in den letzten Jahren erzielten Fortschritte im Bereich der Zweisprachigkeit zu erhalten und weiter auszubauen.

### **MITWIRKEN BEI DEN ÜBERLEGUNGEN UND – ZUSAMMEN MIT DEM BJR UND DEN BETROFFENEN KREISEN – VERBESSERN IN DER REGION DER BETREUUNG VON PLATZIERTE KINDErn UND JUGENDLICHEN SOWIE DER UNTERSTÜTZUNG VON FRANZÖSISCHSPRACHIGEN FAMILIEN IN SCHWIERIGEN SITUATIONEN**

Der RFB hat sich in Zusammenarbeit mit dem BJR, der PIEA (Plateforme des institutions pour enfants et adolescents du Jura bernois et de Bienne francophone), dem Verein adiasé (Association des directions d'institutions et ateliers socio-éducatifs francophones bernoises), der Stadt Biel und Vertreterinnen von drei

kantonalen Direktionen (BKD, GSI und DIJ) das ganze Jahr 2020 hindurch für Lösungen eingesetzt, um Leistungen für Kinder und Jugendliche mit besonderem Förder- und Schutzbedarf zu entwickeln. Die Partner – die sich 2019 nach der Veröffentlichung von zwei Berichten der DIJ und der GSI, in denen der erhebliche Betreuungsbedarf für Kinder und Jugendliche im französisch- und zweisprachigen Kantonsteil aufgezeigt wurde, zu einer Koordinationsgruppe zusammengeschlossen hatten – konnten sechs Notfall- und Beobachtungsplätze im CEPC in Courtelary schaffen. Diese Plätze decken somit einen ersten dringenden Bedarf, der in den beiden oben genannten Berichten festgestellt wurde und für den der RFB und der BJR das CEPC mehrere Jahre lang unterstützt hatten. Diese Plätze werden 2021 verfügbar sein. Die Treffen dieser Koordinationsgruppe boten auch die Gelegenheit, mehrere andere Projekte zur Betreuung von Kindern und Jugendlichen zu analysieren, die Bedürfnisse im Bereich des sonderpädagogischen Unterrichts zu besprechen und Lösungen zu diskutieren, die in Zukunft eingeführt werden könnten, um diese Bedürfnisse zu erfüllen.

Der RFB, der BJR und die PIEA haben eng zusammengearbeitet, um der Stimme des Berner Juras und des Verwaltungskreises Biel/Bienne bei der Erarbeitung der neuen Gesetzgebung über die Leistungen für Kinder mit besonderem Förder- und Schutzbedarf Gehör zu verschaffen. Diese neue Gesetzgebung wird 2022 in Kraft treten. Der RFB wird sich 2021 dafür einsetzen, Lösungen zur Verstärkung dieser Koordinationsgruppe, die für die Planung der Leistungen für Französischsprachige wertvoll ist, zu finden und um ihren Bedürfnissen in den französisch- und zweisprachigen Regionen des Kantons Bern zu entsprechen.

**SICHERSTELLEN IM INTERESSE DER FRANZÖSISCHSPRACHIGEN IN DER REGION, DASS DIE GUTE ZUSAMMENARBEIT MIT DEM BJR, DER STADT BIEL, DER GEMEINDE LEUBRINGEN SOWIE DEN PARTNERN DES RFB BEI DEN STELLUNGNAHMEN UND DEN SCHLÜSSELGESCHÄFTEN FORTGESETZT WIRD, SOWIE PROGRESSIVES WEITERENTWICKELN DER KONTAKTE MIT DEN DEUTSCHSPRACHIGEN GEMEINDEN DES VERWALTUNGSKREISES BIEL/BIENNE**

Der RFB legt besonderen Wert auf die Verständigung und Zusammenarbeit mit dem BJR (vgl. Kapitel 9) und den kantonalen Behörden. Sie sind wesentliche Partner, ohne die für viele Dossiers keine Lösung gefunden werden könnte. Die Zusammenarbeit mit dem BJR wurde auch 2020 fortgesetzt. Im Juni 2020 präsentierten die beiden Räte ihr neues Erscheinungsbild. Dadurch werden die Verbindungen zwischen den beiden Räten sichtbar. Der RFB und der BJR haben auch bei der kompletten Überarbeitung ihrer Websites eng zusammengearbeitet. Auch hier besteht der Wille, eine gemeinsame visuelle Identität beizubehalten. Sie bezogen Stellung zu mehreren gemeinsamen Dossiers, wie die Ausgabenbewilligungen 2021 für die HE-Arc und die HEP-BEJUNE, aber auch zur Umsetzung der neuen Gesetzgebung über die Leistungen für Kinder mit besonderem Förder- und Schutzbedarf. Sie nahmen auch an mehreren Treffen mit Mitgliedern der kantonalen Direktionen teil, um Themen wie die Stellenangebote oder die Entwicklung der Zweisprachigkeit zu besprechen. Der RFB bedauert jedoch, dass aufgrund der COVID-19-Massnahmen nur das Treffen zwischen den Mitgliedern der Büros des RFB und des BJR stattfinden konnte.

Der RFB arbeitet mit mehreren kantonalen Gremien und in geringerem Masse mit der französischsprachigen Deputation des Grossen Rates und den Bieler Grossrätinnen und Grossräten zusammen. Die Präsidentin des RFB nimmt an den Sitzungen der französischsprachigen Grossratsdeputation teil, und die Mitglieder des Grossen Rates sind eingeladen, sich beim RFB zu melden, wenn sie zusätzliche Informationen zu den Stellungnahmen des RFB wünschen.

Die Zusammenarbeit mit der Stadt Biel und der Gemeinde Leubringen ist ebenfalls unerlässlich (vgl. Kapitel 10). 2020 gab die Bieler Juradelegation Stellungnahmen zur Revision des Sonderstatutgesetzes sowie zum zweiten Evaluationsbericht über die Erweiterung des RFB-Wirkungskreises ab. Der RFB spricht sich im Rahmen des Projekts «Berufsschulen 2020» mit den Gemeindebehörden der Stadt Biel und der Gemeinde Leubringen sowie mit dem Verein seeland.biel/bienne ab. Vertreterinnen und Vertreter der Stadt Biel gehören der Arbeitsgruppe Lehrstellenförderung an und arbeiten in der kantonalen Koordinationsgruppe bezüglich der Leistungen für Kinder und Jugendliche mit besonderem Förder- und Schutzbedarf mit.

Schliesslich richtete der RFB im Jahr 2020 eine nichtständige Kommission ein, um Beziehungen zu den deutschsprachigen Gemeinden im Verwaltungskreises Biel/Bienne aufzubauen. Aufgabe dieser Kommission ist es, auf diese Gemeinden zuzugehen und die verschiedenen Instrumente und Kompetenzen des RFB vorzustellen, die ihnen eine Hilfe sein können. 2020 war im Rahmen einer Plenarsitzung ein Treffen mit der

Gemeinde Orpund vorgesehen. Dieses musste jedoch aufgrund der COVID-19-Massnahmen der Bundes- und Kantonsbehörden abgesagt werden.

## **VERBESSERN DER ZUSAMMENARBEIT MIT DEN KANTONALEN AKTEUREN, DAMIT DER FRANZÖSISCHEN SPRACHE UND DER ZWEISPRACHIGKEIT IN STELLENINSERATEN UND BEI DER ANSTELLUNG VON KANTONALEM VERWALTUNGSPERSONAL STÄRKER RECHNUNG GETRAGEN WIRD**

In enger Zusammenarbeit mit dem BJR, aber auch mit der Staatskanzlei und dem Personalamt des Kantons Bern präsentierte der RFB der kantonalen Personalkommission am 16. September 2020 die Ergebnisse der verschiedenen, im Laufe des Jahres durchgeführten Kontrollen der von der kantonalen Verwaltung veröffentlichten Stellenangebote. Im Anschluss an diese Präsentation trafen sich der BJR und der RFB am 10. Dezember 2020 mit Regierungsrätin Beatrice Simon, dem Vizestaatschreiber des Kantons Bern, dem Vorsteher des Personalamts und der französischsprachigen Anlaufstelle der FIN. Bei diesem Treffen äusserten der RFB und der BJR ihre Erwartungen bezüglich des Anstellungsverfahrens für das Kantonspersonal. Sie forderten insbesondere, dass der Kanton Bern mehr französischsprachige Praktikantinnen und Praktikanten anstellen solle, um das deutschsprachige Personal für die Präsenz der französischen Sprache im Kanton zu sensibilisieren, aber auch um jungen Lernenden die Möglichkeit zu geben, Erfahrungen in einer überwiegend deutschsprachigen Verwaltung zu sammeln. Der RFB und der BJR stellten zudem Fragen in Bezug auf die Publikation von Stellenangeboten. Dies hat zu Diskussionen geführt und das Personalamt veranlasst, die beiden Räte bei der Erstellung verwaltungsinterner Dokumente zu konsultieren, in denen die sieben Phasen des Kantonspersonalanstellungsverfahrens beschrieben werden. Diese Analyse der Dokumente sollte im Laufe des Jahres 2021 durchgeführt werden. Schliesslich baten der RFB und der BJR darum, dass die Statistiken, die die Verteilung des Personals nach Amtssprachen zeigen, auf der Website der Finanzdirektion besser sichtbar gemacht werden, genauso wie die Statistiken, die die Verteilung des Personals nach Alter, Geschlecht oder Beschäftigungsquote zeigen. Diese letzte Anfrage wurde jedoch von der Finanzdirektion nicht akzeptiert, und die Statistiken über das Personal nach Amtssprache bleiben nur im Rahmen des HR-Reportings zugänglich.

## **PFLEGEN DER KONTAKTE MIT DEN BETROFFENEN AKTEUREN, UM DEN NACHWUCHS IN DEN VERSCHIEDENEN KULTURBEREICHEN DER REGION ZU UNTERSTÜTZEN**

Die RFB setzt sich für die Förderung des Nachwuchses in den verschiedenen Kulturbereichen ein, um eine lebendige und aktive französischsprachige Kultur in der Region zu gewährleisten. Dieses Engagement ist von grundlegender Bedeutung, weil der Kultursektor besonders stark von den Massnahmen der kantonalen und eidgenössischen Behörden im Kampf gegen das Coronavirus betroffen ist. Der RFB engagiert sich daher in diesem Bereich, kann aber noch keine besonderen Fortschritte in Bezug auf das selbst gesetzte Ziel vermelden. Insbesondere unterstützte der RFB die Musikschule Biel in ihren Bemühungen, eine Subvention gemäss eidgenössischem Sprachengesetz zu erhalten. Die Kulturkommission des RFB traf sich 2020 zudem mit Vertreterinnen und Vertretern von Atelier 6/15 und Usinesonore. Die Arbeit soll 2021 namentlich mit der Abteilung Fonds des Kantons Bern fortgesetzt werden.

## **UNTERSTÜTZEN DER FRANZÖSISCHSPRACHIGEN BIELER KULTURSZENE ANGESICHTS DER FOLGEN IM ZUSAMMENHANG MIT DER CORONAVIRUS-PANDEMIE**

Der RFB hat sich 2020 stark für dieses Ziel eingesetzt. Der Kulturbereich ist einer der Sektoren, der am stärksten von den Massnahmen der kantonalen und eidgenössischen Behörden im Kampf gegen das Coronavirus betroffen ist. Der RFB wurde mehrmals dringend zu den Änderungen der Einführungsverordnung zur eidgenössischen Covid-19-Gesetzgebung im Kulturbereich konsultiert. Der französischsprachige stellvertretende Generalsekretär der Bildungs- und Kulturdirektion und die Beauftragte für französisch- und zweisprachige Angelegenheiten des AK sowie Kulturbeauftragte des BJR trafen sich regelmässig mit den Präsidentinnen und Präsidenten der Kulturkommissionen von RFB und BJR sowie mit der Generalsekretärin des RFB. Bei diesen Treffen konnte der RFB die Fragen der Kulturschaffenden übermitteln und in Bezug auf die zahlreichen Verordnungsänderungen einige Leitplanken setzen. Diese Treffen waren auch eine Gelegenheit für eine allgemeine Standortbestimmung.

Der RFB stand in Kontakt mit Kulturschaffenden und Kultureinrichtungen und nahm auch an einem Treffen mit der Stadt Biel teil, das von der AAOC (Assemblée des associations et organismes culturels Biel-Bienne) organisiert wurde. Er konnte so die Erfahrungsberichte der Menschen und die Erwartungen der AAOC an die kantonalen Behörden weitergeben. Der RFB und der BJR trafen sich mit Lionel Gafner, dem Geschäftsführer von fOrum Culture, um die Ergebnisse der von dieser Organisation gestarteten Umfrage über das Management und die Auswirkungen der Coronavirus-Pandemie auf den interjurassischen Kultursektor zu besprechen.

## **DEN 30 000 FRANZÖSISCHSPRACHIGEN DES VERWALTUNGSKREISES EINE STIMME GEBEN**

Der RFB hat das ganze Jahr über hart gearbeitet, um dieses Ziel zu erreichen. Um die Beziehungen zu den 17 deutschsprachigen Gemeinden des Verwaltungskreises Biel/Bienne zu intensivieren, aber auch um die Bedürfnisse dieser Gemeinden und der französischsprachigen Bevölkerung besser zu verstehen, wurde 2020 eine nichtständige Kommission eingesetzt. Der RFB verfügt über eine Reihe von Instrumenten und Kompetenzen, die er diesen Gemeinden zur Verfügung stellen möchte.

Im Rahmen des Bieler Juradelegation und in Zusammenarbeit mit der Staatskanzlei beteiligte sich der RFB an der Ausarbeitung des zweiten Evaluationsberichts über die Erweiterung des RFB-Wirkungskreises. Diese Erweiterung des Wirkungskreises vom ehemaligen zweisprachigen Amtsbezirk Biel auf den Verwaltungskreis Biel/Bienne ist notwendig, um den 30 000 französischsprachigen Menschen in diesem Verwaltungskreis eine Stimme zu geben. Der RFB war ausserdem an den Arbeiten beteiligt, die im Rahmen des Status-quo-plus-Projekts und der Vernehmlassung zur Revision des Sonderstatutgesetzes durchgeführt wurden.

Der RFB hat auch systematisch die kulturellen Projekte sichtbar gemacht, zu denen er Stellungnahmen abgibt und die aus seinem neuen Wirkungskreis stammen. Dies geschah sowohl im Geschäftsbericht als auch im Rahmen von Medienmitteilungen und Medienanlässen.

Der RFB ist auch bestrebt, seine Beziehungen zum Verein seeland.biel/bienne zu intensivieren, dies insbesondere im Rahmen des Projekts «Berufsschulen 2020». Diese Zusammenarbeit hat es ermöglicht, im Rahmen dieses Projekts zu intervenieren und Sprachrohr für die Bedürfnisse der gesamten Bevölkerung des Verwaltungskreises Biel/Bienne, insbesondere der 30 000 Französischsprachigen, zu sein.

## 6. AFFAIRES DU BUREAU ET DU PLÉNUM

### 6.1. FIN DE MANDAT ET ELECTIONS COMPLÉMENTAIRES AU CAF

M. Cédric Némitz a quitté le CAF le 31 décembre 2020. Ne se représentant pas à sa succession lors des élections au Conseil municipal de Bienne, il a souhaité céder son siège à son successeur ou sa successeuse à la tête de la Direction de la formation, de la culture et du sport de la Ville de Bienne. Une élection complémentaire aura lieu à la Ville de Bienne en début d'année 2021 pour élire la conseillère municipale ou le conseiller municipal qui occupera le siège laissé vacant. M. Cédric Némitz est entré au CAF en 2013. Très engagé au sein du CAF et parallèlement dans sa fonction au sein de l'exécutif biennois, il a contribué activement au succès de nombreux dossiers portés par le CAF qui le remercie chaleureusement pour son engagement.



En 2020, M. Pascal Oberholzer a été élu au sein du CAF afin d'occuper le siège laissé vacant par M. André de Montmollin en décembre 2019. Deux élections complémentaires ont également eu lieu à l'interne du Conseil afin d'attribuer un siège au Bureau du CAF et un autre à la DBAJ suite au départ de M. André de Montmollin. Mme Ariane Tonon a été élue au Bureau du CAF tandis que M. Jean-Pierre Dutoit a été élu en tant que représentant du CAF à la DBAJ.



### 6.2. ELECTIONS DES MEMBRES DU BUREAU DU CAF

La séance du Bureau du CAF du 16 juin 2020 a été consacrée en partie à l'organisation de l'élection de mi-législature du Bureau du CAF. Les membres du Plénum ont réitéré leur confiance aux six membres du Bureau pour la période 2020-2022 lors de la séance plénière du 29 juin 2020.

### 6.3. ORGANISATION DU CONSEIL EN PÉRIODE DE PANDÉMIE

Le CAF a envisagé différentes possibilités pour le suivi des affaires en période de pandémie. Le secrétariat général du CAF a réalisé un tableau évaluant les niveaux de priorités des différents dossiers en cours. Les séances ont été réorganisées pour permettre une participation des membres par téléconférence. La consultation électronique groupée au moyen d'un questionnaire électronique a également été mise en place de façon à garantir la possibilité de gérer des votations en temps réel. Enfin, la pandémie a conduit également à traiter des affaires en urgence dans des délais extrêmement courts. Celles-ci ont pu être réglées dans le respect des processus politiques du Conseil en devant parfois faire appel aux compétences du Bureau à se prononcer sur des dossiers en urgence. Pour des raisons sanitaires, le CAF a dû reporter la rencontre prévue le 25 mai 2020 avec les autorités de la commune d'Orpond ainsi que la rencontre commune des conseils prévue le 10 novembre 2020.

### 6.4. 100<sup>ÈME</sup> SÉANCE PLÉNIÈRE DU CAF

Pour célébrer la 100<sup>e</sup> séance plénière du CAF le 10 septembre 2020, les membres se sont rendus au Nouveau Musée Bienne (NMB) dans les mêmes locaux qui ont accueilli la séance constitutive du conseil en 2006. La rencontre a été suivie d'une partie conviviale et d'un bref bilan des succès obtenus par le conseil ces dernières années.

## 6.5. RENFORCEMENT DU BILINGUISME CANTONAL

Les secrétaires générales du CAF et du CJB ont été invitées à participer à une rencontre avec la Commission du personnel de l'administration cantonale (PeKo), le 16 septembre 2020 à Berne. Le but était de sensibiliser les membres de la PeKo aux questions du bilinguisme et à faire mieux connaître les compétences des deux Conseils aux membres présents. La présentation a été l'occasion d'exposer les attentes des Conseils en matière de bilinguisme et de processus d'engagement du personnel de l'Etat. Les membres de la PeKo ont pu aussi mesurer, grâce notamment à l'analyse des offres d'emplois réalisées par le CAF, les effets de certaines pratiques peu respectueuses du bilinguisme sur les réseaux sociaux et sur l'image d'un canton bilingue. Cette présentation a précédé la rencontre organisée par les Conseils avec Mme la conseillère d'Etat B. Simon, directrice des finances (FIN) le 10 décembre 2020. Certains éléments ont pu être rediscutés lors de cette rencontre. Enfin, le CAF s'est engagé également sur plusieurs questions touchant à la reconnaissance des diplômés et à l'élaboration des contrats de prestation pour des prestataires œuvrant dans l'arrondissement de Biel/Bienne.

## 6.6. RESPECT DES LANGUES OFFICIELLES DANS L'ARRONDISSEMENT DE BIEL/BIENNE

Le CAF a eu un échange de correspondances avec le Ministère public du canton de Berne concernant le respect des langues officielles dans l'arrondissement de Biel/Bienne. Cet échange de correspondance a été initié dans le cadre d'une plainte concernant l'accessibilité de certains documents de procédure en français. Dans sa réponse, le CAF remercie le Ministère public pour les explications obtenues mais fait part de son étonnement à ne pas transmettre des documents dans une langue alors que ceux-ci sont disponibles. Il rappelle également qu'au-delà de la langue de la procédure, il est légitime d'attendre que le service à la clientèle soit lui assuré dans la langue officielle souhaitée par le client ou la cliente.

## 6.7. LOI FÉDÉRALE SUR LES LANGUES

18 projets ont bénéficié de la subvention versée par la Confédération via la loi fédérale sur les langues (LLC) au canton de Berne. Cette subvention de 250 000 francs versée en 2020 a contribué à la vitalité du bilinguisme cantonal dans différents domaines d'activités tels que la culture, la santé ou la formation. Sept projets ont été portés par le CAF. Le projet apprentissage CAF/aJir et Nebia sont parmi les bénéficiaires. Le Centre hospitalier de Bienne et le Groupe d'aménagement cantonal ont également été soutenus ainsi que Multimondo, le théâtre de La Grenouille et le NMB. Le CAF est resté très actif dans le dépôt de nouvelles demandes de subventions pour l'année 2020.

# 7. AFFAIRES DES COMMISSIONS

## 7.1. COMMISSION FORMATION, SANTÉ-SOCIALE

La Commission formation, santé-social (CoForS) a traité de nombreux dossiers durant l'année 2020.

### 7.1.1. OFFICE DES MINEURS ET LOI SUR LES PRESTATIONS PARTICULIÈRES D'ENCOURAGEMENT ET DE PROTECTION DES ENFANTS ET ADOLESCENT·E·S

Afin de préparer l'entrée en vigueur de la loi sur les prestations particulière d'encouragement et de protection des enfants et adolescent·e·s et répondre aux besoins dans la région, le CAF et le CJB ont adressé un courrier commun à trois directions cantonales afin d'attribuer un mandat visant à déterminer les organes porteurs dans la région francophone et bilingue. Le CEPC a reçu de l'Office des mineurs (OM) et de l'Office des personnes âgées et des personnes handicapées (OPAH) l'autorisation pour la création de 6 places d'accueil d'urgence et d'observation ainsi que la garantie pour la pérennisation de l'offre en matière de place d'accueil et d'observation. L'OPAH est responsable de ces mesures jusqu'en 2022. A partir de 2022, c'est l'Office des mineurs (OM) qui reprendra le flambeau. Le groupe de coordination cantonale, dans lequel siège un représentant du CAF, s'est réuni le 5 mars 2020, le 30 juin 2020 et le 27 octobre 2020. Lors de ces séances, il a été question de la création d'une nouvelle structure pour les jeunes présentant de multiples difficultés, de la mise en place de solutions pour l'accueil d'enfants souffrant de troubles autistiques. Les membres présents travaillent aussi à construire une vision à long terme pour la partie francophone et bilingue de façon à répondre aux différents besoins relevés dans les rapports de l'OPAH et l'OM.

### 7.1.2. PROJET « ECOLES PROFESSIONNELLES 2020 »

Le CAF a rencontré à plusieurs reprises des directeurs et directrices d'institution ainsi que M. Cédric Némitz, directeur de la Direction de la formation, de la culture et du sport de la Ville de Bienne pour faire le point sur les besoins dans notre région en termes de modèles d'organisation des écoles professionnelles. Le CAF a participé avec de nombreux partenaires francophones et germanophones régionaux à une séance d'information le 7 février 2020 organisée par l'Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle (OMP). A cette occasion, le canton de Berne a présenté l'état du projet et le développement d'une variante technique, variante permettant d'analyser, sur la base de plusieurs indicateurs, le nombre de lieux de formation nécessaire par filière. L'analyse a, dans un premier temps, été appliquée uniquement à la partie germanophone du canton. Or, les critères « bilinguisme » ou « langues » semblent absents de la variante technique et des critères d'évaluation des institutions. Les représentantes et représentants du canton ont pris note des remarques soulevées par le CAF et ses partenaires, à savoir que le bilinguisme doit être encouragé. Ceux-ci proposent alors de penser une solution régionale, regroupant les régions de Bienne, du Seeland et du Jura bernois qui s'adapterait à la réalité industrielle de ces différentes régions (cf. chapitre1).

### 7.1.3. RENCONTRE ANNUELLE AVEC MME LA CONSEILLÈRE D'ÉTAT CHRISTINE HÄSLER

La Commission formation, santé-social (CoForS) a rencontré Mme la conseillère d'Etat Christine Häslér, le 19 octobre 2020. Le CAF a eu l'occasion de thématiser plusieurs éléments dont la question du bilinguisme dans le domaine de la formation professionnelle. Le CAF constate que Mme la conseillère d'Etat C. Häslér comprend bien les préoccupations des institutions sur le terrain tel que les associations seeland.biel/bienne et jura bernois.bienne et salue les interventions du CAF dans ce domaine. Bienne est une ville bilingue qui est un lieu charnière pour articuler les filières de formations. Plusieurs autres points ont pu être abordés tels que la situation des jeunes francophones face à l'obtention des places d'apprentissage ou les besoins dans le domaine de l'enseignement spécialisé.

## 7.1.4. ECOLE DE MUSIQUE DE BIENNE (EMB) ET BILINGUISME

Le secrétariat général du CAF a eu l'occasion de s'entretenir à plusieurs reprises avec le directeur de l'Ecole de musique de Bienne (EMB). Celui-ci a également été invité à intervenir en amont de la séance annuelle avec Mme la conseillère d'Etat Christine Häsler, le 19 octobre 2020. Lors de ces échanges, M. Lionel Zürcher, directeur de l'EMB, a expliqué la difficulté que cette institution peut rencontrer parfois pour faire face aux surcoûts engendrés par le bilinguisme. Le secrétariat général du CAF a convenu avec M. Lionel Zürcher de la possibilité de déployer sur deux ans un projet pour obtenir un soutien via la Chancellerie d'Etat du canton de Berne et la loi fédérale sur les langues (LLC). Ce projet vise d'une part à développer les bases d'une formation pour les enseignantes et enseignants et à sensibiliser les jeunes musiciens et musiciennes aux différences culturelles et linguistiques qui existent dans l'enseignement d'un instrument de musique. Parallèlement, le CAF entend entamer la discussion avec l'INC sur les difficultés annoncées par l'Ecole de musique de Bienne.

## 7.1.5. RÉPONSE À LA LETTRE DE LA MÉDECIN CANTONALE

Le CAF a adressé un courrier à Mme la médecin cantonale Linda Narthey à la fin de l'année 2019 concernant l'attribution des autorisations de nomination de médecins spécialisés (par exemple urologue) et relevant le manque de médecins spécialisés dans certains secteurs. Suite à la lettre-réponse de Mme L. Narthey, le CAF a décidé de l'inviter pour faire sa connaissance et sensibiliser cet office aux problématiques qui se posent au sein d'un espace bilingue. Le CAF souhaite que la question du respect des langues soit prise en compte dans l'analyse du paysage médical sur le plan cantonal et qu'une certaine flexibilité soit introduite si des besoins spécifiques se font sentir dans la partie francophone. Le président de la CoForS ainsi que la présidente du CAF et la secrétaire générale ont rencontré Mme Narthey le 22 septembre 2020.

## 7.1.6. BILINGUISME AU NIVEAU DE LA FORMATION TERTIAIRE

Le CAF est en étroit contact avec Mme Simone Hebeisen, chargée des affaires francophones à l'Université de Berne. En 2019, plusieurs règlements ont été traduits en français (règlement concernant l'engagement du personnel à l'Université de Berne ainsi que le règlement relatif aux tâches et à l'engagement des postdoctorantes et postdoctorants). Les travaux de traduction se poursuivent notamment avec l'accès aux guides d'études en français. L'Université de Berne et la BFH sont intervenues auprès du Service de conseils des hautes écoles bernoises pour améliorer l'offre francophone. Pour rappel, le Service de conseils des hautes écoles bernoises offre des conseils / coachings personnalisés, confidentiels et gratuits sur les questions liées aux études ou à la vie personnelle et organise des ateliers sur les compétences-clés acquises pendant les études et sur l'entrée dans la vie professionnelle. Il est composé de psychologues et de psychothérapeutes ainsi que de professionnel·le·s du conseil sur l'emploi, les études et la carrière.

## 7.1.7. ASSOCIATION FAÎTIÈRE KIBESUISSE – GROUPE DE TRAVAIL FORMATION CONTINUE DES ASE

Le CAF a été contacté en 2020 par une représentante de Kibesuisse, association faîtière active dans le domaine des crèches et jardins d'enfants. Cette association constate le manque de formations continues pour les ASE francophones et met un groupe de travail en place pour définir cette offre. Le CAF a pris contact avec le Forum du bilinguisme dans ce dossier et a pris part à la première séance du groupe de travail (cf. chapitre 11.1).

## 7.2. COMMISSION CULTURE

La Commission culture (CC) a traité près de 160 dossiers de subventions culturelles en 2020 (cf. chapitre 4.3).

### 7.2.1. RENCONTRE ANNUELLE AVEC MME LA CONSEILLÈRE D'ETAT CHRISTINE HÄSLER

Une rencontre de la Commission culture (CC) avec Mme la conseillère d'Etat Christine Häslér et une délégation de l'INC a eu lieu le 19 octobre 2020. Cette rencontre a notamment permis de faire le point sur la gestion de la crise du coronavirus et les aides qui ont été proposées dans le domaine de la culture. Le développement du bilinguisme cantonal a également été un point mis à l'ordre du jour de cette séance.

### 7.2.2. MESURES MISES EN ŒUVRE PAR LE CANTON POUR SOUTENIR LES MILIEUX CULTURELS EN LIEN AVEC LA PANDÉMIE DU CORONAVIRUS

Le CAF s'est fortement engagé durant toute l'année 2020 pour réduire l'impact de la pandémie mondiale de la Covid-19 sur le secteur culturel (cf. chapitre 1). Il a eu l'occasion de prendre position à plusieurs reprises sur les modifications de l'ordonnance portant introduction de la législation fédérale relative au COVID-19 dans le domaine de la culture. L'occasion pour le CAF de notamment relayer les questions du terrain. Sur le plan cantonal un travail conséquent a été réalisé dans un espace-temps réduit. La secrétaire générale du CAF a également pris contact avec diverses entités et structures dans le domaine de la culture et s'est tenue à disposition des institutions ainsi que des acteurs et actrices culturels afin de récolter leurs questions et vécus. Ces premiers contacts ont mis en évidence une série de problématiques – reconnaissance des entreprises telles que les entreprises de sonorisation, fragilité du statut d'indépendantes et indépendants, etc. - à aborder avec des exemples concrets tant au niveau de la diversité des institutions culturelles que des problèmes qui se posaient à chacune d'entre-elles. Malgré une marge de manœuvre restreinte, le CAF a répondu à une consultation urgente permettant de relever certains aspects ou lacunes au niveau du système de soutien aux milieux culturels. Le CAF, le CJB et l'OC ont ainsi coordonné leurs efforts afin de poursuivre le traitement des affaires courantes et de répondre aux affaires plus urgentes.

Le CAF remercie également Monsieur Lionel Gafner pour sa présentation des résultats du sondage réalisé par le fOrum culture concernant la pandémie de la Covid-19, présentation réalisée le 9 septembre 2020. Ce sondage, bien que réalisé sur l'ensemble des membres inscrits dans la structure du fOrum culture, a permis de mettre en lumière plusieurs difficultés rencontrées par les actrices et acteurs culturels ainsi qu'institution.

### 7.2.3. BERNER DESIGN STIFTUNG

Le CAF a traité trois dossiers en 2020. Le CAF a suivi le préavis proposé par la Berner Design Stiftung (BDS) sur deux dossiers. S'agissant d'un dossier portant sur la publication d'un magazine, le CAF constate que la demande intervient à l'édition du 9<sup>ème</sup> numéro dudit magazine et qu'elle touche davantage le domaine des arts visuels que celui du design. Toutefois, le projet est porté par un artiste biennois francophone actif dans l'espace culturel bilingue de Bienne. Le CAF propose, sur la base de la pratique établie avec l'OC, de compléter le préavis proposé par la BDS par un soutien à un artiste biennois francophone.

### 7.2.4. PRÉSENTATION DE L'ATELIER 6/15

Le CAF remercie Messieurs Nicolas Joray et Nicolas Gschwind pour la présentation de l'Atelier 6/15 et du bilan encore intermédiaire de la phase de professionnalisation soutenue par l'OC sur préavis du CAF dans le cadre d'une rencontre avec la Commission culture, le 1<sup>er</sup> juillet 2020. L'Atelier 6/15 est un théâtre francophone pour des enfants en âge scolaire. Il a été fondé en 1988 par M. Paul Gerber pour offrir aux jeunes et aux enfants un espace où ils peuvent s'exprimer librement et un champ d'expérimentation accessible à toutes et tous. L'Atelier 6/15 propose des cotisations basses pour garantir cette accessibilité. Les enfants sont appelés à s'impliquer dans la démarche théâtrale. L'objectif est d'aboutir à une co-construction artistique. Une entraide s'instaure entre les comédiens et comédiennes de tous âges. L'Atelier

6/15 s'est engagé dans un processus de professionnalisation ces dernières années. Ces investissements ont payé et les groupes affichent complets avec une quarantaine de jeunes qui participent aux ateliers. Afin de continuer à développer cette offre, le CAF, l'OC ainsi que Messieurs Nicolas Joray et Nicolas Gschwind ont abordé la question de l'avenir de cette institution dans le cadre de la rencontre du 1<sup>er</sup> juillet 2020. Le CAF a rappelé à cette occasion l'importance d'assurer une relève francophone dans le domaine artistique. Il estime important de pouvoir mener une réflexion de fond sur la formation et le soutien des jeunes francophones dans le domaine du théâtre.

## 7.2.5. PRÉSENTATION D'USINESONORE

Le CAF remercie Messieurs Julien Annoni et Olivier Membrez pour la présentation de l'association Usinesonore dans le cadre de la séance de la Commission culture du 9 septembre 2020. L'association Uninesonore promeut les arts sonores contemporains et assure la transmission de ces arts notamment grâce à la médiation culturelle. Les locaux de l'association se situent dans une ancienne usine à Bienne. Le lieu offre aussi la possibilité d'accueillir des artistes en résidence. L'association organise des lunchs concerts permettant aux artistes de présenter leurs travaux de création. Usinesonore a obtenu le prix de la médiation culturelle du canton de Berne. Usinesonore organise également un festival itinérant et constitue le support notamment administratif pour l'ensemble We Spoke qui se produit à l'international. Lors de la séance du 9 septembre 2020, le CAF, l'OC et Usinesonore ont abordé des questions en lien avec la pérennisation de cette institution dans le paysage culturel francophone du canton de Berne. Le CAF estime important qu'Usinesonore soit reconnue comme une institution régionale et puisse bénéficier d'un soutien tant politique que financier pour les activités qu'il mène. Le CAF collabore avec l'OC pour l'obtention d'un soutien financier adéquat qui permette de ventiler les différents projets et de couvrir les frais pour stabiliser la structure existante et les projets à venir.

## 7.3. COMMISSION AD HOC

Constituée en 2020, la Commission ad hoc est composée de 5 membres (cf. chapitre 1 et 3.7). Il s'agit d'une commission non permanente ayant pour tâche de renforcer les liens entre le Conseil des affaires francophones et les 17 communes germanophones de l'arrondissement de Biel/Bienne. Dans l'optique que le nouveau périmètre d'action du CAF soit entériné dans la LStP, le rôle de la Commission ad hoc est de définir plus clairement qui sont les francophones des communes officiellement germanophones, quelles sont leurs préoccupations et les besoins de ces communes et comment le CAF peut jouer son rôle de soutien pour celles-ci ainsi que la population. Le CAF souhaite déterminer sa stratégie et ancrer progressivement le Conseil dans son nouveau périmètre d'action. L'élection des membres a eu lieu lors de la séance plénière le 10 septembre 2020. La fin du mandat de la Commission ad hoc est prévue pour le mois de juin 2022.

### 7.3.1. STRATÉGIE CONCERNANT LE NOUVEAU PÉRIMÈTRE D'ACTION DU CONSEIL DES AFFAIRES FRANCOPHONES

Le but de la Commission ad hoc est de définir la stratégie du CAF en lien avec son nouveau périmètre d'action. Il s'agit de déterminer plus précisément quels sont les liens que le CAF souhaite tisser avec la population francophone et les autorités communales des 17 communes germanophones et comment développer ceux-ci. L'objectif à long terme est ainsi de porter la voix des 30 000 francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne auprès du canton de Berne, en intégrant dans les réflexions du Conseil les réalités et besoins des quelques 5000 francophones des 17 communes germanophones. Il s'agit aussi pour le CAF de présenter ses compétences et de voir dans quelles mesures il peut devenir un soutien pour les communes germanophones de l'arrondissement de Biel/Bienne.

# 8. AFFAIRES DE LA DÉLÉGATION BIENNOISE AUX AFFAIRES JURASSIENNES

## 8.1. RÉVISION DE LA LOI SUR LE STATUT PARTICULIER

Dans le cadre de ses travaux 2020, la DBAJ s'est penchée sur le projet de modification de la loi sur le statut particulier (LStP). Ce texte est l'aboutissement de négociations et des discussions menées depuis près de 10 ans dans le cadre du projet « statu quo + ».

## 8.2. 2<sup>ÈME</sup> RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'EXTENSION DU PÉRIMÈTRE D'ACTION DU CAF

Ce rapport a été validé par la DBAJ. Le CAF a pris connaissance de ce rapport dans le cadre de la séance plénière du 1<sup>er</sup> avril 2020. Le rapport a ensuite été transmis par la Chancellerie d'Etat au Conseil-exécutif. En effet, la Chancellerie d'Etat est chargée conformément à l'OECAF de rédiger et soumettre ce deuxième rapport au Conseil-exécutif. Ce n'est qu'à la réception des deux rapports d'évaluation que le Conseil-exécutif décide d'entériner l'extension du périmètre d'action du CAF définitivement dans le projet de révision de la loi sur le statut particulier (LStP). Le 2<sup>e</sup> rapport d'évaluation porte sur l'analyse des effets de l'extension du périmètre d'action sur les activités et le fonctionnement du CAF ainsi que sur les pratiques et l'attribution des subventions cantonales. Pour répondre à ce dernier point, une demande d'évaluation a été adressée à l'Office de la culture et au Service des Fonds, les deux partenaires cantonaux principalement concernés. L'analyse des effets sur le fonctionnement du CAF a été élaborée sur la base d'un sondage réalisé auprès des membres du Conseil ainsi que sur l'analyse de plusieurs indicateurs élaborés au niveau du secrétariat général du CAF.

## 8.3. SIÈGES GARANTIS

La Chancellerie d'Etat a adressé le 21 décembre 2020 une réponse à la proposition du CAF du 30 septembre 2020 concernant le projet de révision de l'ordonnance sur les droits politiques et le calcul des sièges garantis du canton de Berne. Le CAF est resté proactif dans ce dossier pour expliquer sa position et les raisons qui ont conduit le Conseil à réagir à la proposition de modification de l'ordonnance sur les droits politiques. Ces travaux doivent se poursuivre durant l'année 2021.

# 9. COMMUNICATION

## 9.1. MÉDIAS

Le CAF a communiqué activement en 2020 avec la publication de 9 communiqués de presse. Le CAF a présenté son rapport d'activités 2019 et ses objectifs 2020 dans le cadre d'une conférence de presse le 1<sup>er</sup> juillet 2020. La présentation combinée du rapport d'activités et des objectifs permet de garder une cohérence entre le bilan tiré pour l'année écoulée et les projections pour l'année en court. Le CAF, en partenariat avec la Ville de Bienne et la commune d'Evilard, a également largement médiatisé son soutien à l'extension du périmètre d'action du CAF conformément aux dispositions prévues dans le projet de modification de la loi sur le statut particulier (LStP). Comme il le fait depuis des années, le CAF a systématiquement communiqué de manière bilingue, en traduisant tous ses communiqués.

## 9.2. INFORMATIQUE, INTERNET/EXTRANET

Dès 2008, le CAF a confié la gestion de ses sites internet et extranet (également appelé intranet) à un prestataire externe dans le canton de Neuchâtel, le SIEN (anciennement CEG). Cette collaboration donne entière satisfaction. Relié au réseau cantonal BEWAN, le CAF peut par ailleurs compter sur le soutien du service informatique du canton. Le secrétariat général du CAF est relié au système de gestion des documents du canton, depuis 2016 avec le logiciel Axioma-BE Gever, qui facilite l'archivage et le suivi des dossiers. Le site extranet sert notamment à planifier et préparer les séances, à archiver la documentation à l'attention des membres ou à organiser des consultations électroniques. Le site internet sert principalement à la communication avec le public et les médias. Sans être présent systématiquement ni officiellement sur les réseaux sociaux, le CAF a mis en place une veille sur plusieurs de ces plateformes internet. Il ne dispose toutefois pas des ressources en personnel pour intervenir de façon systématique. Le 15 juin 2020, le CAF et le CJB ont présenté la refonte complète de leur site internet. Après plusieurs mois de travaux, le CAF a lancé sa nouvelle plateforme internet qui se veut plus intuitive et accessible.

# 10. COLLABORATION AVEC LE CONSEIL DU JURA BERNOIS

La collaboration entre les deux Conseils fait l'objet d'une attention particulière et d'un réexamen périodique. Elle est jugée excellente depuis plusieurs années. Contrairement au CJB qui fonctionne selon un système d'objectifs et mesures sur quatre ans, le CAF fonctionne par objectifs annuels. Chaque année, une liste d'une dizaine d'objectifs est établie et donne ainsi la feuille de route des actions du Conseil pour l'année en cours. La collaboration avec le CJB fait partie intégrante de ces objectifs. Les contacts sont multiples, à divers niveaux ; plusieurs thèmes importants ont été défendus ensemble en 2020. Les Bureaux du CAF et du CJB ont siégé en séance commune le 24 août 2020. Une rencontre qui a permis de définir un nouveau format pour la réforme des séances plénières communes du CAF et du CJB. Initialement, prévue le 10 novembre 2020, cette séance plénière commune qui avait pour thématique « Le bilinguisme dans les soins » a dû être annulée en raison de la situation sanitaire. Autre dossier important abordé en 2020 : la situation des personnes souffrant de troubles autistiques et pour les enfants malvoyants. Le CAF et le CJB ont adressé un courrier commun à Mme la conseillère d'Etat Christine Häsler pour clarifier cette thématique. Le CAF et le CJB ont collaboré sur plusieurs dossiers touchant aux domaines de la formation et de la culture et se sont engagés également sur la question de l'engagement du personnel de l'Etat. De nombreux dossiers évoqués précédemment ont fait l'objet d'actions communes ou concertées entre le CAF et le CJB, sans que ce soit toujours mentionné dans le présent chapitre.

# 11. COLLABORATION AVEC D'AUTRES PARTENAIRES

## 11.1. FORUM DU BILINGUISME

Le Forum du bilinguisme et le CAF ont poursuivi leur collaboration en 2020, selon un partage des tâches bien établi, qu'on peut résumer ainsi : le CAF se concentre sur l'action politique et les contacts avec les autorités, principalement cantonales et communales, alors que le Forum du bilinguisme agit surtout par le biais de la communication avec le public et par la conduite de projets, au niveau communal, cantonal et fédéral. Le Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne (CAF) et le Forum du bilinguisme ont collaboré sur plusieurs dossiers durant l'année 2020. Ces deux institutions se sont engagées principalement dans le domaine de la formation initiale et de la formation continue pour les professionnelles et professionnels de la région biennoise.

Au début de l'année 2020, la secrétaire générale pour la Suisse romande de la Fédération suisse pour l'accueil de jour de l'enfant (kibesuisse) prend contact avec le CAF, puis avec le Forum du bilinguisme. Le constat est fait qu'il existe une différence notable dans les possibilités de formations qui sont offertes aux assistants socio-éducatifs et assistantes socio-éducatives francophones en comparaison avec les possibilités existant du côté alémanique. Une première rencontre, organisée par kibesuisse et visant à réunir des représentantes et représentants de l'OrTra santé-social Berne francophone, du ceff santé, d'institutions d'accueil de la petite enfance du Jura bernois et de la région biennoise ainsi que du Forum du bilinguisme et du CAF est fixée au printemps 2020. Cette rencontre, reportée à cause des restrictions liées à la lutte contre le coronavirus, n'a finalement lieu que le 27 août 2020. Trois objectifs étaient visés : 1) clarifier la situation professionnelle des ASE francophones et des formations continues à développer pour ces personnes dans les parties francophones et bilingues du canton de Berne; 2) analyser les différences qui existent quant à la possibilité de se former dans un canton bilingue tel que le canton de Berne; 3) discuter de la place du bilinguisme dans le parcours professionnel des ASE de la région. Lors de ces premières discussions, il est expliqué la différence d'évolution du profil de la profession du côté alémanique et romand, mais également des demandes grandissantes des parents de pouvoir bénéficier d'un encadrement bilingue pour leurs enfants à Bienne. La possibilité de proposer aujourd'hui des formations continues pour cette profession du côté francophone dépend de la demande et du nombre d'ASE qui s'engagent à suivre de telles formations. A l'issue de la rencontre, plusieurs pistes ont pu être abordées afin d'améliorer les possibilités pour les ASE de se former. Un appel à ce que les questions de bilinguisme soient intégrées aux réflexions portant sur les formations continues de ces professionnelles et professionnels a également été lancé par le Forum du bilinguisme et le CAF auprès de kibesuisse, et de l'OrTra santé-social Berne francophone.

Le Forum du bilinguisme est interpellé par la situation d'une puéricultrice francophone pratiquant à Bienne à qui le Centre de puériculture du canton de Berne demande de suivre une formation pour l'obtention d'un brevet fédéral, formation disponible uniquement du côté alémanique et dont l'institut de formation exige un niveau C1 d'allemand. Il prend contact avec le CAF afin d'analyser plus largement la situation du personnel francophone en puériculture travaillant dans un espace bilingue. Des représentantes et représentants du CAF et du Forum du bilinguisme rencontrent la Section famille de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI), le relais francophone de la DSSI ainsi que les responsables du Centre de puériculture du canton de Berne. Les discussions portent sur : 1) les différences culturelles existant entre romands et alémaniques dans l'accompagnement des parents et des enfants; 2) les différences de structurations des formations du personnel de puériculture du côté romand et alémanique ; 3) la situation particulière des professionnelles et professionnels œuvrant dans un espace bilingue. Suite à cette rencontre, le Forum du bilinguisme poursuit le dialogue avec la direction du Centre de puériculture, tandis que le CAF prend contact avec la Direction de l'instruction publique et de la culture (INC) afin d'analyser dans quelles mesures les autres cantons romands rencontrent les mêmes demandes pour la mise en place du brevet fédéral. Le CAF poursuit également le dialogue avec la Section famille de la DSSI afin de trouver des solutions spécifiques pour la partie bilingue du canton de Berne. Ces travaux se poursuivront durant l'année 2021.

Toujours dans le domaine de la formation, le Forum du bilinguisme et le CAF ont poursuivi en 2020 leur engagement pour les jeunes francophones, germanophones et bilingues de la région biennoise. Ils ont participé notamment aux travaux du groupe de travail pour la promotion de l'apprentissage à Bienne qui vise à améliorer l'accès aux places d'apprentissage pour les jeunes notamment francophone. Les deux institutions se sont également fortement engagées dans le projet « Ecoles professionnelles 2020 » du canton de Berne afin de protéger l'espace de formation bilingue du canton de Berne et de mettre en lumière la nécessité pour les jeunes francophones et germanophones de bénéficier de formation professionnelle de qualité, notamment de filières de formation bilingues par immersion.

## 11.2. CONSEIL-EXÉCUTIF ET DAJ

En tant qu'organe de conseil du Gouvernement cantonal pour les affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne, le CAF entretient des contacts avec plusieurs conseillers d'Etat, avec la Délégation aux affaires jurassiennes (DAJ) du canton de Berne ou avec le Gouvernement in corpore. La dernière rencontre du CAF avec la DAJ date de 2014. En 2020, seules des rencontres individuelles avec des conseillers d'Etat ont eu lieu notamment avec Mme la conseillère d'Etat Christine Häsler et Mme la conseillère d'Etat Beatrice Simon.

## 11.3. DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DE LA CULTURE, OFFICE DE LA CULTURE ET COFRA

Le CAF a rencontré Mme la conseillère d'Etat Christine Häsler le 19 octobre 200, à Bienne. Les contacts entre le CAF et la Direction de l'instruction publique et de la culture (INC) sont étroits, notamment dans le cadre de la Conférence de coordination francophone (COFRA). Les secrétaires générales du CAF, du CJB, la déléguée aux affaires francophones et bilingues à l'Office de la culture (OC) et le président de la COFRA se réunissent à un rythme mensuel pour des séances de travail et d'information réciproque intitulées « Jour fixe ». La COFRA était représentée à la plupart des séances de la Commission culture (CC) et de la Commission formation, santé-social (CoForS). Le CAF a été convié, le 13 mai 2020, au 29<sup>e</sup> Forum de la COFRA consacré à la thématique de « L'éducation numérique ». Reporté au 11 novembre 2020 en raison de la crise sanitaire du coronavirus, le 29<sup>e</sup> Forum a finalement dû être annulé. L'Office de la culture (OC) a participé à la plupart des séances de la CC en 2020. Des séances de travail et d'information ont aussi été fixées durant l'année 2020 pour répondre aux consultations urgentes liées aux mesures sanitaires et aux aides prévues pour faire face à la pandémie du coronavirus. Des séances d'échanges d'information sont également régulièrement fixées afin de permettre au CAF et au CJB de se tenir informé de l'évolution de la situation au niveau des formations tertiaires et des conférences intercantoniales dans le domaine de l'instruction publique.

## 11.4. VILLE DE BIENNE

La Ville de Bienne a travaillé avec le CAF sur plusieurs projets en 2020. La secrétaire générale du CAF participe chaque année à la rédaction des Annales biennoises. Les contacts sont fréquents depuis plusieurs années. Le CAF salue cette évolution, qui répond aux dispositions de la loi sur le statut particulier. Les contacts entre le CAF et le Conseil municipal de Bienne s'exercent principalement par la présence des membres du Conseil municipal qui siègent au sein des divers organes du CAF. Ils ont lieu également au niveau administratif, grâce notamment à une convention sur les tâches communales du CAF, signée en 2012 et renouvelée en 2017. Cet accord s'inscrit dans le renforcement continu des liens entre le CAF et les communes de Bienne et d'Evilard/Macolin, depuis une décision du Conseil municipal biennois en 2009, reconnaissant le rôle de participation politique du CAF au niveau communal.

## 11.5. COMMUNE D'EVILARD/MACOLIN

Comme la Ville de Bienne, la commune d'Evilard/Macolin a signé avec le canton de Berne une convention sur les tâches communales du CAF, renouvelée pour quatre ans en 2017. Les liens avec la commune d'Evilard/Macolin sont assurés notamment par la présence d'une représentation d'Evilard au sein des différents organes du CAF, ainsi que par des contacts réguliers entre le secrétariat général du CAF et le secrétariat communal d'Evilard. Les représentants et représentantes du Conseil municipal d'Evilard siègent au sein de la Délégation biennoise aux affaires jurassiennes (DBAJ). La mairesse d'Evilard, Mme Madeleine Deckert, siège au sein de la Commission formation, santé-social (CoForS) tandis que M. Guy Bärtschi, conseiller municipal, siège au sein du Bureau. La commune d'Evilard a aussi invité le CAF à diverses manifestations, dont la réception des partenaires de la commune. Chaque année, la commune d'Evilard, tout comme la Ville de Bienne, contribue financièrement au projet CAF/aJir visant le soutien aux élèves en difficultés.

## 11.6. PRÉFECTURE DE BIEL/ BIENNE

Le CAF a travaillé en collaboration avec la Préfecture de Biel/Bienne depuis 2014 sur le projet d'extension du périmètre d'action du CAF à tout l'arrondissement de Biel/Bienne. La Préfecture facilite les contacts avec les communes et la récolte de données statistiques sur le nombre de résidentes et résidents francophones dans chaque commune.

## 11.7. DÉPUTATION FRANCOPHONE ET GRAND CONSEIL

Le CAF est en contact régulier avec la Députation francophone et les députées et députés de Bienne. La présidente du CAF assiste aux séances de la Députation. Cette participation permet au CAF d'informer régulièrement les membres francophones du GC sur ses travaux. En 2020, la présidente de la Députation a formalisé les interventions du CAF et du CJB en adoptant une modification à l'ordre du jour des séances. Cette participation systématique du CAF et du CJB aux discussions permet également de rappeler aux membres du Grand Conseil les prises de position des Conseils. Cet échange est jugé important car certaines thématiques d'importance régionale peuvent être ainsi être thématiques au sein des commissions du Grand Conseil lors de la discussion d'un projet de loi par exemple. Aucun membre du GC ne siégeant actuellement au CAF, un contact fréquent est organisé avec les élues et les élus afin d'assurer le suivi des dossiers et l'échange d'informations sur les thématiques à composantes francophones ou bilingues.

## 11.8. AUTRES PARTENAIRES

Le CAF est invité aux assemblées des membres de l'association seeland.biel/bienne (s.b/b). Les collaborations avec cette association sont essentielles dans la mise en place des élections du CAF. Le CAF reçoit des informations régulières de l'agence francophone de l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires du Jura bernois (OSSM), basée à La Neuveville. Le maire de Bienne et la mairesse d'Evilard, qui siègent au CAF, assurent un lien avec les activités de l'association Jura bernois.Bienne (Jb.B). Le CAF entretient des contacts chaque année avec la Fédération interjurassienne de coopération et développement (FICD), dont les activités couvrent aussi le district bilingue de Bienne. Depuis 2015, un partenariat est en place avec l'entreprise de coaching Quidux, devenue l'association quidux JR fin 2017. D'autres partenariats sont toujours possibles : le CAF ne parvient à ses buts qu'au sein d'un réseau de partenaires efficaces.

# 12. ABRÉVIATIONS

Abréviations	Signification des abréviations
CAF	Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne
CEPC	Centre éducatif et pédagogique de Courtelary
CC	Commission culture du CAF
CJB	Conseil du Jura bernois
CoForS	Commission formation, santé-social du CAF
COFRA	Conférence de Coordination francophones de la Direction de l'instruction publique et de la culture du canton de Berne
DAJ	Délégation aux affaires jurassiennes du canton de Berne
DBAJ	Délégation biennoise aux affaires jurassiennes
DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
FICD	Fédération interjurassienne de coopération et développement
INC	Direction de l'instruction publique et de la culture du canton de Berne
LF	Loi fédérale sur les langues
LPEP	Loi cantonale sur les prestations particulières d'encouragement et de protection des enfants
OC	Office de la culture du canton de Berne
OFROU	Office fédéral des routes
OM	Office des mineurs du canton de Berne
OPAH	Office des personnes âgées et des personnes handicapées du canton de Berne
OSSM	Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires du Jura bernois
OSP	Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle du canton de Berne
PEKO	Commission du personnel de l'administration cantonale
SIEN	Service informatique de l'Entité neuchâteloise



